

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022 Délibération n° DEL-2022-0336

Objet: Approbation du rapport d'activités 2021 de la Société Publique Locale Isère Aménagement

Nombre de sièges: 74 Membres en exercice: 74

Présents: 59 Pouvoirs: 10 Absents: 0 Excusés: 15 Pour: 69 Contre: 0

131

1839

102

22

100

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

2 7 OCT, 2022

et affichage le

2 7 OCT. 2022

Secrétaire de séance : Régine MILLET

Le lundi 17 octobre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 11 octobre 2022.

Présents: Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Carole BEYLIER, Dominique BONNET, Christophe BORG, BOURDELAIN, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir: Anne-Françoise BESSON à Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ à Dominique BONNET, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2018-0325 en date du 24 septembre 2018 de la Communauté de communes actant l'entrée au capital de la Société Publique Locale Isère Aménagement,

Vu le rapport annuel des représentants au cConseil d'administration - Exercice 2021,

Vu le rapport annuel de l'élu mandataire pour l'exercice 2021 - Note de synthèse,

Vu le rapport de gestion de l'exercice sur l'exercice clos le 31/12/2021,

Vu le rapport d'activité simplifié du représentant de la collectivité à l'assemblée délibérante pour l'exercice clos au 31/12/2021,

Vu les états financiers 2021,

Le 13 juillet 2010, la société Isère Aménagement a été créée à l'initiative du Département de l'Isère, de Grenoble-Alpes Métropole et de 9 autres collectivités. La Communauté de communes Le Grésivaudan est entrée au capital de cette société en septembre 2018. Elle fournit depuis un large panel d'ingénierie de nature à satisfaire les besoins de la Communauté de communes, en particulier en matière foncière.

En application de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, comme c'est le cas de la Communauté de communauté Le Grésivaudan, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil communautaire sur la Commission permanente sur la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Communauté de communes.

Ainsi, après avoir présenté les engagements de la collectivité, le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société, joints à la présente délibération, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prendre acte du rapport de son représentant au sein de l'Assemblée spéciale d'Isère Aménagement pour l'exercice 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 17 0CT. 2022

Le Président, Henri BAILE é de

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

PROJET DE DELIBERATION

Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL ISÈRE Aménagement.

Le rapporteur expose :

Le 13 juillet 2010, la Société ISÈRE Aménagement a été créée à l'initiative du Département de l'Isère, de Grenoble Alpes Métropole et de 9 autres collectivités.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil municipal/communautaire/métropolitain/syndical/de la Commission permanente sur la SPL ISÈRE Aménagement, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune/Communauté de communes/Communauté d'agglomération/Métropole/le Syndicat/le Département.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, il est proposé au Conseil municipal/communautaire/métropolitain/syndical/à la Commission permanente :

- DE PRENDRE ACTE du règlement intérieur mis à jour au 28 septembre 2021;
- ➤ DE PRENDRE ACTE du rapport de son/ses représentant(s) au sein du Conseil d'administration/de l'Assemblée spéciale d'ISÈRE Aménagement pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL/COMMUNAUTAIRE/METROPOLITAIN/SYNDICAL/LA COMMISSION PERMANENTE

OUÏ l'exposé du rapporteur, Le Bureau entendu,

DECIDE

- ➤ **DE PRENDRE ACTE** du règlement intérieur mis à jour au 28 septembre 2021 ;
- ➤ DE PRENDRE ACTE du rapport de son/ses représentant(s) au sein du Conseil d'administration/de l'Assemblée spéciale d'ISÈRE Aménagement pour l'exercice 2021.



RAPPORT ANNUEL DE l'ÉLU MANDATAIRE POUR L'EXERCICE 2021 NOTE DE SYNTHÈSE

En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL, et ceux siégeant à l'Assemblée spéciale pour les collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration.

1° Vie de la société

La société est composée de 39 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 35 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 13 juillet 2010. Depuis cette date, ils ont fait l'objet d'une modification par l'Assemblée générale extraordinaire des 25 février 2011, 24 janvier 2014 et 19 mai 2017.

Mme Sandrine MATRIN-GRAND, représentant le Département de l'Isère, est désigné Présidente Directrice Générale du Conseil d'administration depuis le 28 septembre 2021.

M. Christian BREUZA exerçant les fonctions de Directeur Général Délégué depuis le 10 février 2017, ont été renouvelées par le Conseil d'administration du 28 septembre 2021.

Le règlement intérieur de la SPL a été mis à jour aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2021.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration et l'Assemblée spéciale se sont réunis chacun pour ce qui les concerne 3 fois. Les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

Au 31/12/2021, 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux est de 26 postes (salariés (23) et personnels mis à disposition (3)), représentant 21,78 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

2° Les comptes de l'exercice

L'exercice social couvre 12 mois ; il commence le premier janvier.

ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats de réalisation et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

La rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 8 527 728 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires est composé à 43% de la rémunération issue des mandats, à 34% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22% de celle des études et AMO.

Par client, il est notamment composé à 32% de rémunérations sur des contrats avec Grenoble Alpes Métropole, 24% avec le Département de l'Isère, 17% avec le Symbhi, 5% avec le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise sablons ; 5% avec la commune de Claix, 3% avec le SMMAG et de 14% avec les autres collectivités actionnaires.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 182 217 euros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 100 918,41 euros.

3° L'activité opérationnelle de l'exercice écoulé

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 39 943 782 euros HT.

Au 31/12/2021, le stock de promesses de vente s'élève à environ 12,6 M€ HT.

4° Les perspectives pour l'année 2021

La société a poursuivi l'élargissement du champ d'intervention et du périmètre géographique, avec l'entrée au capital en 2021 de la Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, des Communes de Corenc, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Marcellin et Tencin.

Il convient de poursuivre la diversification des missions et favoriser l'entrée au capital de nouvelles collectivités.

A titre d'information, depuis début janvier 2022, l'entrée au capital de les Communes de Villard-Bonnot et Bourg d'Oisans sont devenues effectives. L'entrée au capital des communes de Saint-Jean-de-Bournay, de Briançon, de Crémieu ainsi que du Péage de Roussillon est également envisagée.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2022 approuvé par le conseil d'administration du 7 décembre 2021 est prévu légèrement positif avec un résultat de 6 K€ après impôts.

5° Les évènements important survenus au cours de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

6° Conclusion

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport, tel qu'il vient d'être présenté.





RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE	4
1 - L'ACTIONNARIAT	4
2 - LA GOUVERNANCE	7
3 - LES DIRIGEANTS	7
4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	9
6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE	
7 - LES CONTRÔLES EXTERNES	
8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	
DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS	
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	
2.1 Résultat de l'exercice	10
2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement	11
2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement	14
2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement	15
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT	15
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	16
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT	
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	17
TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ	17
1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS	17
2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT	18
2.1 Les contrats de concession	18
2.2 Les dépenses d'aménagement	18
2.3 Les commercialisations	18
2.4 Concessions de travaux	21
3 - LES MANDATS	21
4 - ÉTUDES / AMO	22
5 - IES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	
6 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVE	
7 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	24
QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX	24
ANNEXE	26
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	26

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

ISÈRE AMENAGEMENT

1 180 000 euros divisé en 11 800 actions de 100 euros.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Département de l'Isère,	51.36 %	6 060
- représenté au Conseil d'administration par :		
 Monsieur Jean-Pierre BARBIER, 		
 Monsieur Jérôme CUCAROLLO, 		
 Madame Anne GÉRIN, 		
 Madame Joëlle HOURS, 		
 Monsieur Franck LONGO, 		
 Monsieur Cyrille MADINIER, 		
 Madame Sandrine MARTIN-GRAND, 		
 Madame Annick MERLE, 		
 Monsieur Bernard PERAZIO, 		
 Monsieur Christophe SUSZYLO, 		
- représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND		
Grenoble Alpes Métropole,	19.30 %	2 280
- représentée au Conseil d'administration par :		
 Madame Christine GARNIER, 		
 Monsieur Jean-Yves PORTA, 		
 Monsieur Eric ROSSETTI, 		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves PORTA		
Département des Hautes-Alpes,	1.02 %	120
- représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Marie BERNARD,		
- représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marie BERNARD.		
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV)	3.20 %	380
- représentée au Conseil d'administration par Madame Adrienne PERVÈS,		
- représentée à l'Assemblée générale par Madame Adrienne PERVÈS.		
Communauté d'agglomération Vienne Condrieu	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry KOVACS,		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS.		
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre GIRARD,		
- représentée à l'Assemblée générale par Madame Marguerite BACCAM		

Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné,	0.51 %	60
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian GIROUD		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian GIROUD		
ommunauté de Communes Bièvre-Est,	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antoine REBOUL		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine REBOUL.		
ommunauté de Communes Bièvre Isère Communauté,	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Martial SIMONDANT,		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Martial SIMONDANT.		
ommunauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER)	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Sylvie DEZARNAUD,		
- représentée à l'Assemblée générale par Madame Sylvie DEZARNAUD.		
ommunauté de Communes Le Grésivaudan,	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Martine KOHLY,		
 représentée à l'Assemblée générale par Madame Martine KOHLY. 		
ommunauté de Communes Les Vals du Dauphiné,	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN,		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.		
ommunauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère,	1.02 %	120
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André ROUX,		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur André ROUX.		
PAGE de la Bourbre,	1.02 %	120
- représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur André GUICHERD		
- représenté à l'Assemblée générale par Monsieur André GUICHERD		
yndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTC)	1.02 %	120
- représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent THOVISTE,	1.02 /0	120
- représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.		
yndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI),	1.02 %	120
- représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON,	1.02 70	120
- représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON.		
yndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA),	3.20 %	380
- représenté au Conseil d'administration par Monsieur Robert DURANTON,	3.20 %	300
- représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Robert DURANTON.		
ommune de Claix,	0.51 %	60
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick ROUSSET,	0.51 %	00
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.		
	0.25.0/	20
ommune de Corenc,	0.25 %	30
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Bernard MORIN,		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Xavier CASSACI.	0.5:0:	
ommune de Crolles,	0.51 %	60
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick PEYRONNARD,		
- représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick AYACHE.		
ommune d'Echirolles,	0.51 %	60
- représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Daniel BESSIRON,		
- représentée à l'Assemblé générale par Madame Laetitia RABIH.		

Comm			
	nune d'Eybens,	0.51 %	60
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Clothilde HOGREL,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Madame Clothilde HOGREL.		
Comm	nune de Grenoble,	1.02 %	120
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre-André JUVEN,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre-André JUVEN.		
Comm	nune de La Tour du Pin	1.02 %	120
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Corinne HONNET,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Madame Corinne HONNET.		
Comm	nune de La Tronche	0.51 %	60
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre DESPRES,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre DESPRES.		
Comm	nune de Montbonnot,	0.25 %	30
_	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Dominique BONNET,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Dominique BONNET.		
Comm	nune de Noyarey	0.51 %	60
_	représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Nathalie GOIX,		
_	représentée à l'Assemblée générale par Madame Nathalie GOIX.		
`omr	nune de Pont-de-Claix,	0.51 %	60
- -	représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO, en tant		00
-	que représentant de l'Assemblée spéciale,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO.		
Comm	nune de Saint-Marcellin,	0.25 %	30
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian DREYER,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian DREYER.		
comm	nune de Saint-Egrève,	0.51 %	60
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent AMADIEU,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.		
Comm	nune de Saint-Martin d'Hères,	0.51 %	60
-	représentée au Conseil d'administration par Monsieur Brahim CHERAA,		
	en tant que représentant de l'Assemblée spéciale,		
-	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.		
- Comm	représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA. nune de Saint-Pierre-en-Chartreuse,	0.25 %	30
- Comm		0.25 %	30
- Comm - -	nune de Saint-Pierre-en-Chartreuse,	0.25 %	30
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI,	0.25 %	30
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI.		
-	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI.		
- Comm - -	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER,		
- Comm - -	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.25 %	30
- Comm - -	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER. nune de Susville,	0.25 %	30
Comm	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER. nune de Susville, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH,	0.25 %	30
Comm	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER. nune de Susville, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH.	0.25 %	30
Comm	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER. nune de Susville, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH. nune de Tencin,	0.25 %	30
Comm	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER. nune de Susville, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH. nune de Tencin, représentée à l'Assemblée spéciale par Madame France DENANS, représentée à l'Assemblée générale par Madame France DENANS.	0.25 %	30 30
Comm	représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI. nune de Sassenage, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER. nune de Susville, représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH. nune de Tencin, représentée à l'Assemblée spéciale par Madame France DENANS,	0.25 %	30

Commune de Villard de Lans, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Serge BIRGÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Serge BIRGÉ.	0.25 %	30
Commune de Voiron, - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antony MOREAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.51 %	60
Commune de Voreppe, - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier GOY, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.51 %	60
TOTAL	100%	11 800

La société est composée de :

- 39 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 35 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

2 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3 - LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration.

Président(e)	Représentant(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Monsieur Christian COIGNÉ	9 juin 2015	9 juin 2015	28 septembre 2021
Département de l'Isère	Madame Sandrine MARTIN- GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Directeur/Trice Général(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian COIGNÉ	10 février 2017	10 février 2017	28 septembre 2021
Madame Sandrine MARTIN- GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Conformément à l'article 21.2 des statuts, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Directrice Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'elle ne pouvait l'ignorer compte-tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Directeur Général Délégué

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de Monsieur Christian BREUZA dans ces fonctions de Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ	
Monsieur Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017		

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme.

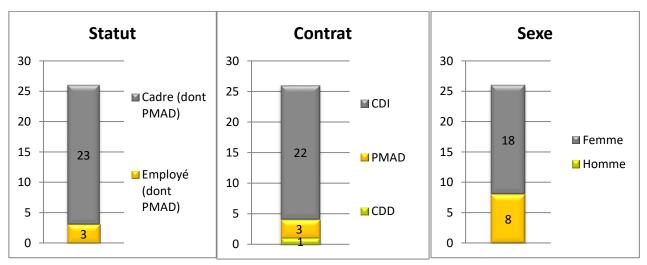
Commissaires aux comptes	Durée du	AGO						Durée du AGO mandat					
	mandat	1	2	3	4	5	6						
Titulaire :													
EUREX AUDIT RHONE ALPES	6 exercices	18/05/18	23/05/19	28/05/20	25/05/21	10/05/22							
Représenté par Madame Géraldine MADRIGAL		20,00,20	20, 00, 20	20, 00, 20	_5, 55,	20,00,22							
Suppléant :													
Monsieur Olivier BASSO	6 exercices	es 18/05/18	23/05/19	28/05/20	25/05/21	10/05/22							
Associé du Groupe EUREX Fiduciaire Européenne	6 exercices	,,	,,			- 5, 50, 22							

5 - PERSON<u>NEL DE LA SOCIÉTÉ</u>

L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

L'effectif au 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux est de 26 postes (salariés (23) et personnels mis à disposition (3)), représentant 21,78 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la répartition des personnels par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 36 ans.

6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de juillet 2010, ISÈRE Aménagement partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

7 - LES CONTRÔLES EXTERNES

➤ Néant

8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPL, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPL.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Isère Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

2.1 Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 8 527 728 euros, décomposés comme suit :
 - o Production vendue de services 2 234 323 euros ;
 - Production vendue de biens : 6 293 405 euros ;
- La production stockée en concessions s'élève à 5 714 084 euros ;
- Les reprises sur provisions (fonctionnement et concessions) s'élèvent à 11 127 445 euros;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 25 369 259 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 25 213 070 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 156 189 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 994 928 euros, dont 69 734 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 419 709 euros.

Il est précisé que la société a supporté 97 545 euros de dépenses liées à du personnel mis à disposition par TERRITOIRES 38.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 11 653 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 144 536 euros.

Avec la mise en place début 2019 d'une Union Economique et Sociale (UES) des entreprises du groupe ELEGIA (TERRITOIRES 38, ISÈRE Aménagement, GIE ELEGIA, SARA Aménagement et SARA Développement) et un effectif de cette UES supérieur à 80 salariés, un accord de participation rendu obligatoire a été mis en place, avec application de la formule légale. Le résultat fiscal des sociétés permet de déclencher la participation cette année pour un montant de 1 946 euros pour 2021 et 5 353 euros pour 2020.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 36 319 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 100 918 euros.

Au 31/12/2021, le montant des fonds propres s'élève à 2 540 904 euros pour la partie fonctionnement et le total du bilan de la société s'élève à 112 133 093 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de nouvel emprunt sur les opérations en concessions ou pour son propre fonctionnement, le montant du poste emprunt et dettes s'établit à 20 542 241 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

2.2.a Les produits d'exploitation

ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable.

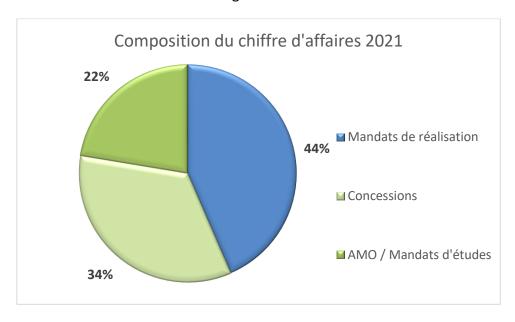
Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2021, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 4 301 056 euros, avec la répartition suivante :

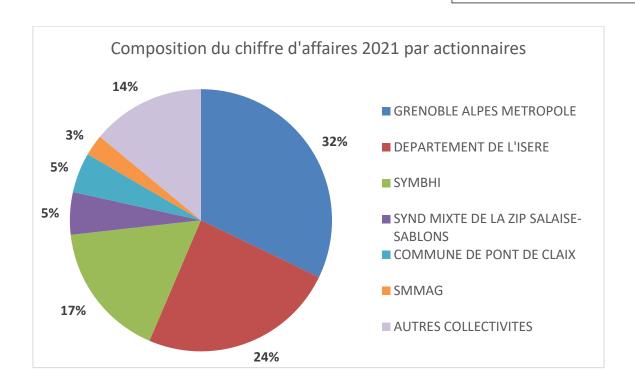
- Production vendue : 2 840 287 euros, décomposés comme suit :
 - o 957 106 euros de rémunération sur des études / AMO,
 - o 1 858 535 euros de rémunération sur mandats de réalisation,
 - 24 646 euros de rémunération sur des autres prestations de services,
- Transfert de charges : 1 460 768 euros, décomposés comme suit :
 - o 1 458 368 euros de rémunération sur concessions.
 - o 2 400 euros d'autres transferts de charges ;
- Autres produits : 2 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 4 301 056 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires est composé à 43% de la rémunération issue des mandats, à 34% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22% de celle des études et AMO.



Par client, il est notamment composé à 32% de rémunérations sur des contrats avec Grenoble Alpes Métropole, 24% avec le Département de l'Isère, 17% avec le Symbhi, 5% avec le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise sablons ; 5% avec la commune de Claix, 3% avec le SMMAG et de 14% avec les autres collectivités actionnaires.

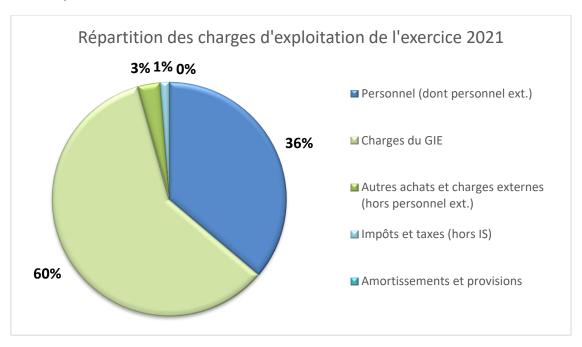


2.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2021, elles s'élèvent à 4 182 217 euros.

Ce montant représente environ 97% du chiffre d'affaires.



Premier poste des charges d'exploitation (60% en 2021), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 2 488 618 euros.

Deuxième poste des charges d'exploitation (36% en 2021), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 1 414 636 euros et celui du personnel mis à disposition à 97 545 euros. Les principaux ratios de productivité 2021 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 197 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 165 K€,
- Charges de personnel */ Chiffre d'affaires : 73%.

Les « autres achats et charges externes » comprennent (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) les frais d'assurances, honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, frais de recrutement de personnel, …), frais de publicité, de déplacement, de réception, ainsi que les frais bancaires.

Ces charges de fonctionnement s'établissent à 129 443 euros pour l'exercice 2021.

Les impôts et taxes s'élèvent à 51 753 euros en 2021. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les salaires.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 217 euros. Les dépenses de matériel informatique, licences et mobilier, sont portées par le GIE et refacturées par ailleurs.

2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPL. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de 118 623 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EBE	48 220 €	25 826 €	96 138 €	141 949 €	617 586 €	420 016 €	118 623 €

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 118 840 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
REX	48 220 €	25 826 €	96 138 €	141 949 €	619 536 €	388 861 €	118 840 €

^{*} Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (1 636 493 euros représentant 51% des charges de personnel du GIE).

2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 2,76% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Taux d'EBE	1,34%	0,62%	2,68%	3,46%	12,66%	9,32%	2,76%	

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 2,35%. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de marge	1,65%	1,64%	2,86%	3,12%	8,62%	6,71%	2,35%
nette	1,05%	1,04/0	2,00/0	3,12/0	0,02/0	0,71/0	2,33/0

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 3,97% pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rentabilité financière	4,19%	4,56%	6,46%	7,44%	19,68%	12,41%	3,97%

Ces taux confortent notre analyse sur la rentabilité de la société.

3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises en 2021 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II 1°: Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				Article D. 441 II 2°: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	<u>1 à</u> <u>30</u> jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de	e retard de p	paiement										
Nombre cumulé de factures concernées	2212		>			1096	494					232
Montant cumulé des factures concernées TTC	27 935 830,40	15 793 651,22	827 253,65	426 382,28	156 076,37	17 203 363,52	35 294 617,95	3 130 241,26	1 044 795,41	1 172 904,16	1 653 587,35	7 001 528,18
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	61,89%	34,99%	1,83%	0,94%	0,35%	38,11%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année			>				83,45%	7,40%	2,47%	2,77%	3,91%	16,55%
(B) Factures ex	clues du (A)	relatives à o	des dettes e	t créances li	tigieuses ou	non compt	abilisées					
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de pa	(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)											
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement		contractuel: légaux : (pré	" ,					contractuel: légaux : (pré	" ,			

4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 918,41 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 100 918,41 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves et report à nouveau

- A la réserve légale, 5% du bénéfice, soit 5 045,92 euros,
- En autres réserves, le solde, soit 95 872,49 euros.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 39 943 782 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)					
	2017	2018	2019	2020	2021	
TOTAL GENERAL	38 609 848	32 494 514	52 423 546	63 976 276	39 943 782	
Concession	11 338 707	13 375 834	22 221 759	11 327 829	11 638 222	
1 ACQUISITIONS	2 990 551	8 216 408	11 459 583	5 205 175	2 056 924	
2 ETUDES ET HONORAIRES	468 426	619 908	294 732	550 742	361 551	
3 TRAVAUX	7 323 751	3 782 674	9 449 599	4 324 758	8 046 502	
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	555 979	756 845	1 017 845	1 247 154	1 173 245	
Mandat	27 271 141	19 118 680	30 201 787	52 648 447	28 305 560	
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-		
2 ETUDES ET HONORAIRES	287 836	148 467	323 449	771 599	707 717	
3 TRAVAUX	24 857 339	17 163 617	27 643 222	48 276 977	25 200 090	
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	2 125 966	1 806 596	2 235 116	3 599 871	2 397 753	

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements.

2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

2.1 Les contrats de concession

En 2021, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession :

N°	Opération	Concédant	Date de convention	Rémunération
1149	ZA Pré de la Barre	CC Bièvre Isère	29/06/2021	423 277 € HT sur 5 ans

2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2021, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 11 638 222 euros HT, décomposées comme suit :

	Constaté 2021
Acquisitions	2 056 924
Etudes et honoraires	1 534 796
Travaux	8 046 502
TOTAL	11 638 222

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1143 ZAC des Minotiers	2 989 186
1075 ZAC du Saut du Moine à Champagnier	2 918 643
1040-02 Artis Grenoble sinistre reconstruction	1 079 355
1145 Les Papeteries Pont de Claix	1 043 812
1073 ZAC Portes du Vercors	1 038 241
1074 ZIP SALAISE SABLONS	843 226
1030 Concession de travaux hébergement	599 391
1071 ZAC Ecoquartier Daudet SMH	527 645
1142 Crolles ZAC Ecoquartier	347 593

2.3 Les commercialisations

2.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2021, nous avons signé 4 actes de vente représentant un total de 52 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	ECOQUARTIER DAUDET	8	79 940
	ECOQUARTIER DAUDET	12	141 480
	ECOQUARTIER DAUDET	17	340 800
	ECOQUARTIER CROLLES	15	246 540
Total Logements (nb)		52	808 760

Les promesses de ventes :

En 2021, on comptabilise 4 programmes représentant un total de 83 logements :

	Concession	Quantité	Prix
	ECOQUARTIER CROLLES	15	290 755
Logements (nb)	MINOTIERS	21	164 160
Logements (nb)	MINOTIERS	43	351 910
	LE CHEVALEMENT	4	62 722
Total Logements (nb)		83	869 547

2.3.b Bureaux

Les actes de ventes :

Aucun acte de vente a été signé en 2021.

Les promesses de ventes :

Nous n'avons pas signé de promesse de vente.

2.3.c Commerces

Les actes de ventes :

Aucun acte de vente a été signé en 2021.

Les promesses de ventes :

Nous avons signé une promesse de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m²)	PARC D'OXFORD	369	118 080
Total Commerces (m²)		369	118 080

2.3.d Activités économiques

Les actes de ventes :

En 2021, trois actes de vente ont été signés représentant au total 5,9 ha :

	Concession	Quantité	Prix
	SAUT DU MOINE	1,7	994 020
Activités (ha)	SAUT DU MOINE	1,7	994 020
	SAUT DU MOINE	2,6	1 560 000
Total Activités (ha)		5,9	3 548 040

Les promesses de ventes :

En 2021, 7 promesses de vente ont été signées, représentant 10,0 ha :

	Concession	Quantité	Prix
	INSPIRA	0,7	304 320
	INSPIRA	3,0	1 348 920
	INSPIRA	0,7	626 760
Activités (ha)	SAUT DU MOINE	2,6	1 560 000
	SAUT DU MOINE	1,0	570 000
	PAPETERIES	1,3	900 000
	PAPETERIES	0,7	390 000
Total Activités (ha)		10,0	5 700 000

2.3.e <u>Tableaux de synthèse</u>

Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2021	Situation au 31 décembre 2021	% d'éxécution
Logements	Nombre	107	52	49%
Commerces	m² SP	0	0	
Bureaux	m² SP	0	0	
Activités économiques	На	4,4	5,9	136%
Logements	€	1 968 400	808 760	41%
Commerces	€	0	0	
Bureaux	€	0	0	
Activités économiques	€	2 617 320	3 548 040	136%
Total	€	4 585 720	4 356 800	95%

Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2021	Situation au 31 décembre 2021	% d'éxécution
Logements	Nombre	218	83	38%
Commerces	m² SP	0	369	100%
Bureaux	m² SP	0	0	
Activités économiques	На	2,2	9,95	454%
Logements	€	4 104 000	869 547	21%
Commerces	€	0	118 080	100%
Bureaux	€	0	0	
Activités économiques	€	1 413 120	5 700 000	403%
Total	€	5 517 120	6 687 627	121%

Au 31/12/2021, le stock de promesses de vente s'élève à environ 12,6 M€ HT.

2.4 Concessions de travaux

Dans le cadre de la concession de travaux avec Grenoble Alpes métropole, ISÈRE Aménagement a construit et gère le bâtiment ARTIS à Grenoble. Après les dégradations volontaires de 2019, les travaux de remise en état, financés par les assureurs, se sont engagés au premier semestre 2021 pour une mise en service début 2022.

ISÈRE Aménagement s'est vue confier en 2021 la construction et l'exploitation sur 23 ans d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site des Glairons à Saint-Martin-d'Hères pour le compte du SYMBHI.

3 - LES MANDATS

En 2021, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouveaux mandats suivants :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2129	MR travaux de sécurisation prioritaires Romanche Oisans	SYMBHI	23/12/2021	213 760 € HT sur 3 ans
2443	Passage petite faune à Saint-Aupre	Département de l'Isère	08/01/2021	29 700 € HT sur 1 an
2445	Construction maison médicale	Commune de Saint- Pierre-de-Chartreuse	15/02/2021	50 700 € HT sur 2 ans
2447	MR restructuration collège de Vizille	Département de l'Isère	26/07/2021	162 852 € HT sur 4 ans
2448	MR restructuration collège de Munch	Département de l'Isère	26/07/2021	188 603,50 € HT sur 4 ans
2449	MR CER de Crémieu	Département de l'Isère	28/06/2021	54 971,50 € HT sur 2 ans
2451	MR ouvrage d'accès à la Maison des Territoires de la Matheysine	Département de l'Isère	31/05/2021	31 359,30 € HT sur 1 an
2452	MR restructuration collège de Crolles	Département de l'Isère	02/07/2021	123 002 € HT sur 2 ans
2453	MR restructuration collège de Montalieu-Vercieu	Département de l'Isère	02/07/2021	109 451,50 € HT sur 2 ans
2454	MR restructuration collège de Tigneu- Jamezieu	Département de l'Isère	02/07/2021	109 451150 € HT sur 2 ans
2455	MR amgt parking bus et accès établissements scolaires	Commune de Saint- Marcellin 20/04/2021		64 381,50 € HT sur 1 an
2456	Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	Département des Hautes-Alpes	25/05/2021	108 375 € HT sur 2 ans
2457	Passage petite faune à Notre Dame de l'Osier	Département de l'Isère	29/10/2021	46 510 € HT sur 2 ans

2458	Seuil de la Rivoire	Grenoble Alpes Métropole	24/11/2021	96 783 € HT sur 3 ans
2459	Réparation et entretien ouvrages d'art Territoire de la Matheysine	Département de l'Isère	04/08/2021	339 024 € HT sur 3 ans
2461	Réparation d'ouvrages d'art	Grenoble Alpes Métropole	22/11/2021	482 776 € HT sur 3 ans

Le montant des dépenses d'investissement au 31/12/2021 s'élève à 28 305 560 € HT (hors honoraires du mandataire et frais divers).

Ce montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

	Constaté 2021
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	3 105 470
Travaux	25 200 090
TOTAL	28 305 560

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3	5 648 773
2425-12 Collège J. Prévert Heyrieux	3 270 806
2229 Réhab G.Brassens Pt Evêque	2 115 557
2119 Eybens école le Val	1 593 070
2422 Crolles nouvelle cuisine centrale	1 287 036
2412 CMS Roussillon	1 138 142
2226 Réhab Collège Les Dauphins	1 051 648
2419 CER de Chamrousse	976 557
2234 Continuités écologiques	937 996
2406 Contournement de Roybon	874 760

4 - ÉTUDES / AMO

En 2021, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouvelles opérations suivantes :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
2126	ME aménagements routiers sur la commune de Frontonas	Département de l'Isère	04/01/2021	17 999 € HT sur 1 an
2130	Mandat d'étude de faisabilité foncière départementale de redynamisation	Département de l'Isère	22/11/2021	sur 1 an
3238	Accord-cadre à BC réalisation de prestations foncières	SYMBHI	29/01/2021	Marché à BC sur 3 ans

	T	I		1
3239	Prog. restructuration salle des fêtes	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	13/04/2021	2 404,50 € HT sur 1 an
3245	Programme stade des Alpes	Grenoble Alpes Métropole	18/01/2021	34 866,50 € HT sur 1 an
3248	Etude de faisabilité ZA Pré de la Barre à St-Jean-de-Bournay	CC Bièvre Isère	21/01/2021	15 934 € HT sur 1 an
3249	AMO CER de Crémieu mission PRO	Département de l'Isère	23/02/2021	5 960 € HT sur 1 an
3251	AMO logements du collège de Monestier	Département de l'Isère	28/07/2021	33 519 € HT sur 2 ans
3252	Prog restructuration collège La Garenne Voiron	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3253	Prog restructuration collège P. Dubois Seyssinet	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3254	Prog restructuration collège Le Chamandier Gières	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3255	Prog restructuration collège Condorcet Tullins	Département de l'Isère 02/11/2021		18 252,50 € HT sur 1 an
3256	Prog restructuration collège Doisneau IDA	Département de l'Isère 02/11/2021		18 252,50 € HT sur 1 an
3257	3257 Prog restructuration collège Pré- Bénit Bourgoin	Département de l'Isère 02/11/2021		18 252,50 € HT sur 1 an
3259	AMO Etude de faisabilité opérationnelle projet urbain	Commune de Voiron	05/02/2021	18 386 € HT sur 1 an
3263	AMO mission admin et fi opé GER 2021	Grenoble Alpes Métropole	01/04/2021	24 274 € HT sur 1 an
3264	AMO choix MOE restructuration école maternelle	Commune de Corenc	06/05/2021	6 916,50 € HT sur 1 an
3266	Marché presta foncières commune de la Buissière	SMMAG	29/06/2021	4 050 € HT sur 1 an
3267	AMO pilotage et suivi études et travaux de construction	Grenoble Alpes Métropole	. 1 06/0//2021 1	
3268	Prog construction halle partenaire du stade des Alpes	Grenoble Alpes Métropole 22/11/2021		9 584,25 € HT sur 1 an
3269	Prog restructuration du stade des Alpes	Grenoble Alpes 22/11/2021 Métropole		10 329,25 € HT sur 1 an
3272	Suivi études ADP restructuration école maternelle	Commune de Corenc 02/08/2021		5 398 € HT sur 1 an
3275	Assistance administrative marchés 2021	SMMAG	12/10/2021	11 101 € HT sur 1 an

5 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a poursuivi l'élargissement du champ d'intervention et du périmètre géographique, avec l'entrée au capital en 2021 de la Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, des Communes de Corenc, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Marcellin et Tencin.

Il convient de poursuivre la diversification des missions et favoriser l'entrée au capital de nouvelles collectivités.

A titre d'information, depuis début janvier 2022, l'entrée au capital de les Communes de Villard-Bonnot et Bourg d'Oisans sont devenues effectives. L'entrée au capital des communes de Saint-Jean-de-Bournay, de Briançon, de Crémieu ainsi que du Péage de Roussillon est également envisagée.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2022 approuvé par le conseil d'administration du 7 décembre 2021 est prévu légèrement positif avec un résultat de 6 K€ après impôts.

7 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

QUATRIÈME PARTIE: LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2021 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
Mme Sandrine MARTIN-GRAND	Présidente Directrice Générale d'ISÈRE Aménagement (SPL) Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice de ELEGIA (GIE), Administratrice de l'OPH Alpes Isère Habitat (EPL)

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Christian BREUZA	Administrateur de ELEGIA (GIE) Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM) Président d'ELEGIA Développement (SAS) Président de la SAS DESSAIX AMENAGEMENT Gérant de la SCI ALEDIA ECHIROLLES Gérant de la SCI PREMIUM Gérant de la SCI ALEDIA Champagnier
Administrateurs	
M. Jean-Pierre BARBIER	Président Directeur Général de TERRITOIRES 38 (SEM) Président du GIE ELEGIA
M. Jérôme CUCAROLLO	SCIC TOUENVELO
Mme Anne GÉRIN	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM) Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS) Administratrice de M TAG (SPL)
Mme Joëlle HOURS	Néant
M. Franck LONGO	Néant
M. Cyrille MADINIER	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
Mme Annick MERLE	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice du GIE ELEGIA, Vice-Présidente de MINATEC Entreprises (SEM)
M. Bernard PERAZIO	SFRTF, Tunnel Alpin de Fréjus
M. Christophe SUSZYLO	Directeur Général de MAZARS EXPERTS ET CONSEILS (SAS), SAS MAZARS GOURGUE, Administrateur de MINATEC Entreprises (SEM)
Mme Christine GARNIER	ALEC (SPL)
M. Jean-Yves PORTA	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
M. Eric ROSSETTI	Néant
Mme Adrienne PERVÈS	Néant
M. Brahim CHERAA	SPL INNOVACTION, Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM), Administrateur du GIE ELEGIA

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Sam TOSCANO	Administrateur de la Société SAGES (SA)
M. Olivier GOY	Néant
M. Robert DURANTON	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)

ANNEXE

A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois				
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	12 111013	12 111013	12 111013	12 111013	12 111013
Capital social	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	8 527 728	10 747 242	15 842 087	12 312 399	15 662 760
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	3 213 341	3 120 020	4 991 763	2 783 079	2 585 160
Impôt sur les bénéfices	36 319	104 377	190 711	34 647	25 089
Participation des salariés	7298	471	23748	0	0
Dotations amortissements et provisions	3 068 806	2 712 447	4 356 796	2 620 671	2 457 463
Résultat net	100 918	302 725	420 508	127 761	102 608
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements	269	256	405	233	217
et provisions	209	230	403	233	217
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements	9	26	36	11	9
et provisions		20	30	11	,
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	22	22	21	18	15
Masse salariale	994 928	971 252	1 030 518	856 474	694 836
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres	419 709	410 551	439 870	370 544	313 706
sociales)	.13 703	.10 551	.55 57 6	3,0311	313,00



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mis à jour au 28 septembre 2021



Le Directeur Général Délégué,

Christian BREUZA

ELEGIA-GROUPE.FR



34 rue Gustave Eiffel - 38028 GRENOBLE Cedex 1– Tél. 04 76 70 97 97 – SPL au capital de 1 180 000 €

RCS GRENOBLE 524 119 641 – APE 4110 C - TVA CEE FR 90 524 119 641



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
ARTICLE 1 – PRINCIPE GÉNÉRAL	3
ARTICLE 2 – NIVEAUX DE CONTRÔLE	
ARTICLE 3 – DISPOSITIFS DE CONTRÔLE	4
ARTICLE 4 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE	5
ARTICLE 5 – MODALITÉS PRATIQUES	8
ARTICLE 6 – DURÉE DU PRÉSENT RÈGLEMENT - MODIFICATIONS	8





PRÉAMBULE

Le Conseil d'Administration de la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT, réuni pour sa première séance du 13 juillet 2010, vu les dispositions de l'article 30 des statuts de la Société, a décidé d'instituer des règles de fonctionnement dont l'objet est de mettre en place un contrôle, de la part des collectivités actionnaires (désignées dans ce qui suit par le terme générique "les Collectivités", éventuellement au singulier), analogue à celui que les élus exercent sur les services de ces collectivités.

Le contrôle portera sur les trois niveaux de fonctionnement de la société :

- Les orientations stratégiques,
- la gouvernance,
- l'activité opérationnelle.

A l'occasion de séances ultérieures, et au vu de ses premières expériences et des évolutions jurisprudentielles sur les règles de fonctionnement d'une SPL, le Conseil d'Administration a révisé certaines dispositions. Ce qui suit constitue la dernière évolution des dispositions du règlement intérieur.

ARTICLE 1 – PRINCIPE GÉNÉRAL

Le contrôle exercé sur la SPL *ISÈRE AMÉNAGEMENT* par les Collectivités, défini au préambule est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord qu'elles donneront aux opérations que la société pourra engager.

Ce contrôle se matérialisera également par un suivi de ses décisions avec compte rendu et production d'indicateurs à échéances régulières.

ARTICLE 2 – NIVEAUX DE CONTRÔLE

Le contrôle exercé par les Collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants dans la société. Il portera sur les trois niveaux de fonctionnement de la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT.

a) En matière d'orientations stratégiques :

- Décisions sur la stratégie et les perspectives financières de la Société exprimées par le "Plan à Moyen Terme" ou "Plan Stratégique d'Entreprise" en conformité avec les orientations définies par les collectivités : définition des moyens généraux et en personnel nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires ;
- Décisions sur toutes les opérations comportant une part de risque contractuelle pour la Société, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires en matière d'aménagement;
- Validation des modalités courantes de rémunération sur opérations ;
- Approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;
- Information au travers d'un compte rendu trimestriel visé ci-après ;



- Information sur les opérations en cours et les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités Locales (les CRACL) sur chacune des opérations confiées ;
- Validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la Société ;
- Validation des procédures internes.

La SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT transmet aux administrateurs et aux Membres de l'Assemblée spéciale représentant les collectivités actionnaires, un compte rendu trimestriel ainsi que des ratios élaborés par la société sur la situation de l'avancement budgétaire, de la trésorerie consolidée, du niveau global des emprunts, et de l'état de la commercialisation.

Tous sont régulièrement informés des éléments significatifs d'actualité sur les opérations en cours.

b) En matière de gouvernance :

La fréquence annuelle des réunions du Conseil d'Administration a été fixée à 3 séances minimum. Dans la limite des pouvoirs que la loi reconnaît aux organes sociaux, les collectivités participent à l'élaboration de l'ordre du jour des séances.

Les collectivités non représentées directement au Conseil d'Administration de la SPL *ISÈRE AMÉNAGEMENT* seront réunies en Assemblée Spéciale conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

Ces collectivités participent au Conseil d'Administration en tant qu'administrateurs (les représentants désignés par l'Assemblée Spéciale).

c) En matière d'activité opérationnelle :

Les Collectivités exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société.

ARTICLE 3 – DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Pour rendre le contrôle efficient, le dispositif suivant est mis en place. Il s'articule autour de l'<u>Assemblée Spéciale</u>.

Les collectivités non représentées directement au Conseil d'Administration d'*ISÈRE* Aménagement sont réunies en <u>Assemblée Spéciale</u> conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts. Cette assemblée se réunira concomitamment à chaque Conseil d'Administration à l'effet de se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Elle donnera ses consignes de vote à son ou ses représentants.

Le ou les représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration auront un mandat impératif concernant les décisions retenues par l'Assemblée Spéciale dont ils sont membres pour la séance du Conseil d'Administration concernée.





Le ou les représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration ne pourront délibérer sur des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'Administration non examinés par l'Assemblée Spéciale.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE

a) Orientations stratégiques :

Ce niveau de contrôle est essentiel pour assurer aux Collectivités le niveau de contrôle analogue requis par les textes.

Sont considérés comme stratégiques : le plan à moyen terme, la politique qualité, les tarifs pratiqués, les moyens disponibles en personnel et en matériel pour remplir les missions, et la gestion de la trésorerie.

Objet du contrôle	Instruction du contrôle	Validation de la décision	Modalité du contrôle analogue
L'activité de la société : Etablissement d'un plan à moyen terme (PMT) Plan pluriannuel glissant	Information des Représentants des collectivités réunis en Assemblée spéciale	Validation du PMT en Conseil d'Administration	Contrôle annuel par le Conseil d'Administration Actualisation du PMT
Les procédures qualités	Information des Représentants des collectivités réunis en Assemblée spéciale	Validation des procédures qualité en Conseil d'Administration	Possibilité d'audit qualité par les Collectivités
Les modalités de Rémunération : Proposition de grille de rémunération par nature et type d'opérations	Information des Représentants des collectivités réunis en Assemblée spéciale	Validation de la grille tarifaire en Conseil d'Administration	Contrôle annuel par le Conseil d'Administration
Les moyens mis en œuvre à l'appui du PMT : Politique du personnel Politique d'investissements	Information des Représentants des collectivités réunis en Assemblée spéciale	Validation en Conseil d'Administration	Contrôle annuel par le Conseil d'Administration
Le placement des fonds de trésorerie	Information des Représentants des collectivités réunis en Assemblée spéciale	Validation en Conseil d'Administration	Contrôle annuel par le Conseil d'Administration

Le dispositif de contrôle analogue adopté figure sur le tableau ci-après :

Le contrôle effectué dans ces conditions sera considéré par les Collectivités comme analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.



b) Gouvernance (vie sociale):

Au-delà du contrôle normal qu'exécuteront les élus en qualité de représentants des Collectivités, ces élus pourront se faire accompagner par des représentants non élus de leur collectivité, lors des séances du Conseil d'Administration ainsi qu'aux Assemblées Générales.

Objet du contrôle	Instruction du contrôle	Validation de la décision	Modalité du contrôle analogue	
Conseil d'Administration et Assemblées Générales: - Ordre du jour - Procès-Verbal	Avis des Représentants des collectivités réunis en Assemblée spéciale sur l'ordre du jour	Délibération du Conseil d'Administration et de l'Assemblée spéciale sur le procès-verbal		
Activité de l'année et budget : Contrôle budgétaire trimestriel Rapport d'activité des opérations	Information des Représentants des collectivités réunis en	Prise d'acte en Conseil d'Administration	Présence des Représentants des Membres de l'Assemblée spéciale au Conseil d'Administration	
Production d'indicateurs : Budget : produits/charges Investissement Trésorerie Opérations/société	Assemblée spéciale	Prise d'acte en Conseil d'Administration		

c) Activité opérationnelle :

Les services de la société effectueront un compte rendu régulier de l'activité de celle-ci auprès des services des Collectivités concernées.

Objet du contrôle	Instruction du contrôle	Validation de la décision	Modalité du contrôle analogue
Opérations en cours : - Compte rendu régulier			Etablissement d'une fiche de suivi d'opération
Production d'indicateurs : Consommation des crédits/avances et trésorerie	Transmission aux services des collectivités	Direction de la société et Responsables	Transmission mensuelle (ou trimestrielle selon les dossiers)
Production des CRAC annuels des opérations d'aménagement en concession	concernées	Responsables opérationnels	Transmission annuelle aux services des collectivités concernées Délibération des assemblées délibérantes sur les CRAC



Dans tous les cas, chaque marché ou convention entre les collectivités actionnaires et la SPL *ISÈRE AMÉNAGEMENT* est passé dans son cadre juridique et fait l'objet des dispositifs et contrôles contractuels définis de la manière suivante :

• *En marché,* pour un prix et dans un délai déterminé, le prestataire exécute les différentes missions prévues par le contrat.

• En mandat d'étude ou de réalisation, la SPL :

- * Agit au nom et pour le compte du maitre d'ouvrage, le représente,
- Dispose d'un budget, d'un programme, d'un échéancier,
- * Fait approuver les études et les Dossiers de Consultation des Entreprises,
- * Propose au choix des organes compétents du mandat les prestataires d'études, de fournitures et de travaux,
- * Associe la collectivité à toutes les étapes stratégiques et techniques,
- * Lui fait prendre toutes les décisions relevant d'une modification de programme, l'informe des difficultés éventuelles,
- * Justifie au moment des demandes de remboursement de l'ensemble des dépenses,
- * Formalise régulièrement les comptes rendus d'activité,
- * Ne réceptionne les ouvrages qu'après l'accord explicite du mandant,
- Lui transmet le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE),
- * Procède après le parfait achèvement à la reddition des comptes de l'opération et sollicite le quitus avant clôture,
- * Pourra agir en justice pour le compte du mandant dans les conditions fixées par le contrat.

• En concession d'aménagement, la SPL :

- * Intervient dans le cadre d'un programme issu de la convention d'opération et éventuellement du dossier de la ZAC, qu'elle met en œuvre,
- * Dispose éventuellement de prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption),
- * Prépare et fait approuver le dossier de réalisation de la ZAC,
- * Fait valider les avant projets techniques par le concédant,
- * Associe le concédant à la Commission des marchés et au jury de la Société choisissant les prestataires,
- * Associe le concédant et les autorités compétentes à la réception des ouvrages réalisés, leur transmet les Dossiers des Ouvrages exécutés (DOE),
- * Associe le concédant à toutes les étapes stratégiques et techniques et recueille l'arbitrage des élus concernés,
- * Sollicite l'agrément du concédant lorsque le montant des acquisitions envisagées dépasse de 10 % l'avis des Domaines.



Dans le cadre des consultations de promoteurs, la SPL associe la collectivité concédante à la décision,

- * Fait agréer par la collectivité concédante, les acquéreurs avec les conditions de cession,
- * Lui fait prendre toutes les décisions d'ajustement de l'opération,
- * Formalise régulièrement les comptes rendus d'activité, notamment les CRAC approuvés par l'assemblée délibérante,
- * Procède à la reddition des comptes de l'opération et sollicite le quitus avant clôture.

La société constituera également une **Commission des Marchés** qui sera compétente pour donner un avis sur les marchés à conclure dans le cadre de l'ordonnance du 6 juin 2005, dépassant un seuil qui sera défini par le Conseil d'Administration. Sa composition et son mode de fonctionnement seront définis dans un règlement spécifique qui sera arrêté par le Conseil d'Administration. Le jury appelé à intervenir dans les procédures de concours sera également définis dans un règlement spécifique qui sera arrêté par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 – MODALITÉS PRATIQUES

L'ordre du jour et la date de chaque réunion de l'Assemblée spéciale seront proposés par la Direction de la société, et arrêtés d'un commun accord avec les représentants élus des Collectivités.

Les éléments préparatoires à l'Assemblée spéciale devront être transmis à leurs membres 5 jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence.

La voie électronique sera privilégiée dans la mesure du possible pour l'envoi des documents et sera possible pour la participation à distance à la réunion technique.

ARTICLE 6 – DURÉE DU PRÉSENT RÈGLEMENT - MODIFICATIONS

Le présent règlement intérieur restera en vigueur pour toute la durée de la société.

Les nouveaux actionnaires sont réputés l'approuver dès leur entrée au Conseil d'Administration comme administrateur.

Son fonctionnement sera évalué selon l'évolution de la société, et pourra être modifié par le Conseil d'Administration.

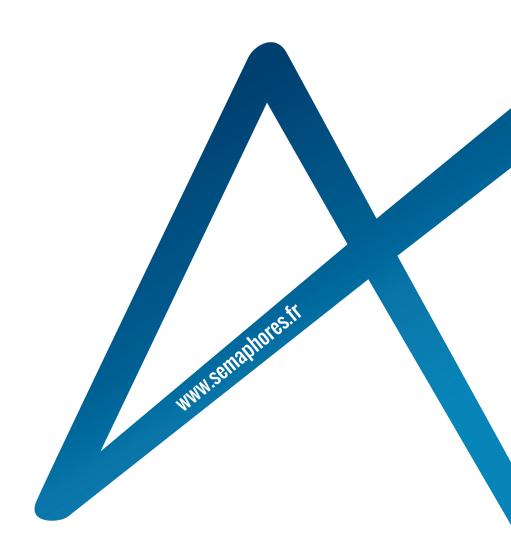


ETATS FINANCIERS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ISERE AMENAGEMENT

34 Rue Gustave Eiffel 38000 GRENOBLE



Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Rapport de présentation des comptes	2
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
IA - bilan et compte de résultat 5 colonnes 2021	8
Annexe	12
Règles et méthodes comptables 2021	13
Notes sur le bilan	18
Notes sur le compte de résultat	28
Autres informations	30
Capital restant dû sur emprunts et engagements recus	32

Etats de synthèse des comptes





Rapport de présentation des comptes

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA ISERE AMENAGEMENT relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17/12/2020, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Montants en euros
112 133 093
8 527 728
100 918

Ces comptes étant soumis au contrôle légal d'un commissaire aux comptes, ils ne donnent pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes.

Fait à Lyon Le 23/02/2022

FLOTTES Murielle Expert-Comptable Pour SEMAPHORES Expertise JACQUES François Expert-Comptable



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	6 500	6 500		217
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 694 380	840 272	6 854 108	6 994 359
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	775 010		775 010	164 146
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 475 890	846 772	7 629 118	7 158 722
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	58 485 455		58 485 455	52 712 255
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises			4.40 = 4=	40= 0=0
Avances et acomptes versés sur commandes	140 717		140 717	127 870
Créances (2)				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 511 068	68 456	6 442 612	4 632 474
	6 511 068 8 790 443	68 456	6 442 612 8 790 443	
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé		68 456		4 632 474 8 475 382
Clients et comptes rattachés Autres créances		68 456		
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement	8 790 443	68 456	8 790 443	8 475 382
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités		68 456		
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	8 790 443 28 654 857 1 989 891		28 654 857 1 989 891	8 475 382 34 481 332 2 479 102
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 790 443 28 654 857	68 456 68 456	8 790 443 28 654 857	8 475 382
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler	8 790 443 28 654 857 1 989 891		28 654 857 1 989 891	8 475 382 34 481 332 2 479 102
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 790 443 28 654 857 1 989 891		28 654 857 1 989 891	8 475 382 34 481 332 2 479 102
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif	8 790 443 28 654 857 1 989 891 104 572 431	68 456	28 654 857 1 989 891 104 503 975	8 475 382 34 481 332 2 479 102 102 908 415
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations	8 790 443 28 654 857 1 989 891		28 654 857 1 989 891	8 475 382 34 481 332 2 479 102
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif TOTAL GENERAL (1) Dont droit au bail	8 790 443 28 654 857 1 989 891 104 572 431	68 456	28 654 857 1 989 891 104 503 975	8 475 382 34 481 332 2 479 102 102 908 415
Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3) TOTAL ACTIF CIRCULANT Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif TOTAL GENERAL	8 790 443 28 654 857 1 989 891 104 572 431	68 456	28 654 857 1 989 891 104 503 975	8 475 382 34 481 332 2 479 102 102 908 415

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 000	1 180 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 100 000	1 100 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 999	47 863
Réserves statutaires ou contractuelles	02 000	47 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	687 072	399 483
Report à nouveau	509 915	509 915
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	100 918	302 725
Subventions d'investissement	624 463	656 982
Provisions réglementées	5_1,100	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 165 367	3 096 968
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 095 628	2 712 447
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 095 628	2 712 447
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 542 241	20 744 623
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 764 894	4 576 493
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	51 969	71 875
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 188 468	8 019 384
Dettes fiscales et sociales	607 947	734 737
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	007 047	704 707
Autres dettes	65 873 933	59 791 292
Produits constatés d'avance	6 842 645	10 319 318
TOTAL DETTES	105 872 097	104 257 722
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	112 133 093	110 067 136
	40 4-4 4-0	20 226 142
(1) Dont à plus d'un an (a)	19 154 153	
(1) Dont à moins d'un an (a)	19 154 153 86 665 975	83 959 705
(1) Dont à moins d'un an (a)(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(1) Dont à moins d'un an (a)	86 665 975	83 959 705 39 873

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	6 293 405		6 293 405	8 639 237
Production vendue (services)	2 234 323		2 234 323	2 108 004
Chiffre d'affaires net	8 527 728		8 527 728	10 747 242
Production stockée			5 714 084	5 391 132
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissemen	ts), transferts de charges	3	11 127 445	11 859 414
Autres produits	,		2	
Total produits d'exploitation (I)			25 369 259	27 997 787
Charges d'exploitation (2)			20 000 200	21 001 101
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres a	nnrovisionnements			
Variations de stock	pprovisionnements			
Autres achats et charges externes (a)			14 469 483	14 914 484
Impôts, taxes et versements assimilés			161 975	74 696
Salaires et traitements			994 928	971 252
				410 551
Charges sociales	ations .		419 709	410 551
Dotations aux amortissements et déprécia			4.40.400	444.505
- Sur immobilisations : dotations aux amo			140 468	144 585
- Sur immobilisations : dotations aux dépr				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréc			0.000.000	0.740.447
- Pour risques et charges : dotations aux	provisions		3 068 806	2 712 447
Autres charges			5 957 701	8 339 995
Total charges d'exploitation (II)			25 213 070	27 568 009
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			156 189	429 778
Quotes-parts de résultat sur opération				
Bénéfice attribué ou perte transfér				
Perte supportée ou bénéfice trans	féré (IV)			
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d	e l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			47 713	59 999
Reprises sur provisions et dépréciations e	et transferts de charges			
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mo	bilières de placement			
Total produits financiers (V)			47 713	59 999
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépré	ciations et aux provision	S		
Intérêts et charges assimilées (4)	·		59 367	82 204
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs n	1.905			
	nobilieres de placement			
Total charges financières (VI)	nobilieres de placement		59 367	82 204
Total charges financières (VI) RESULTAT FINANCIER (V-VI)	nobilieres de placement		59 367 -11 653	82 204 -22 205



	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)	7 298	471
Impôts sur les bénéfices (X)	36 319	104 377
Total des produits (I+III+V+VII)	25 416 972	28 057 786
Total des charges (II+IV+VII+VIII+IX+X)	25 316 054	27 755 060
BENEFICE OU PERTE	100 918	302 725
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions			6 854 108	6 854 108
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours			775 010	775 010
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations				
Autres Titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières ACTIF IMMOBILISE			7 629 118	7 629 118
			7 629 116	7 629 116
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			58 485 455	58 485 455
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes CREANCES	5 030	79 308	56 378	140 717
Créances clients & comptes rattachés	918 092	3 051 510	2 473 011	6 442 612
Mandants		7 939 893		7 939 893
Autres créances	571 234	70 281	209 035	850 550
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	28 654 857			28 654 857
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance			1 989 891	1 989 891
ACTIF CIRCULANT	30 149 213	11 140 992	63 213 770	104 503 975
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	14 863 764	31 455 789	10 123 480	56 443 033
TOTAL GENERAL	45 012 977	42 596 781	80 966 367	168 576 126



Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Capital social Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 180 000			1 180 000
Ecarts de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires & contractuelles	62 999			62 999
Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	687 072 509 915 100 918		624 463	687 072 509 915 100 918 624 463
CAPITAUX PROPRES	2 540 904		624 463	3 165 367
Produits des émissions de titres participatifs Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques Provisions pour charges	26 822		3 068 806	3 095 628
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 822		3 068 806	3 095 628
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts & dettes auprès étab. crédit Emprunt & dettes fin. divers	20 915		20 521 327 6 764 894	20 542 241 6 764 894
Avances & acomptes reçus DETTES D'EXPLOITATION	719		51 250	51 969
Dettes fournisseurs & cptes rattachés Dettes fiscales & sociales DETTES DIVERSES Dettes sur immob & cptes rattachés	140 662 577 529	3 759 787	1 288 020 30 418	5 188 468 607 947
Mandants Autres Dettes COMPTES DE REGULARISATION	15 402	29 984 037 200 300	35 674 194	29 984 037 35 889 896
Produits constatés d'avance	120 000		6 722 645	6 842 645
DETTES	875 226	33 944 123	71 052 747	105 872 097
Ecarts de conversion passif				
Comptes de liaison	41 570 025	8 652 658	6 220 350	56 443 033
TOTAL GENERAL	45 012 977	42 596 781	80 966 367	168 576 126

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens	828 586		5 464 820	6 293 405
Production vendues de services	2 011 701		222 621	2 234 323
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 840 287		5 687 441	8 527 728
Production stockée			5 714 084	5 714 084
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	4 400 700		0.000.077	44 407 445
Reprises amortiss.,provis., transf.charges Autres produits	1 460 768		9 666 677	11 127 445
PRODUITS EXPLOITATION	4 301 056		21 068 203	25 369 259
Achats de marchandises	4 301 056		21 000 203	25 369 259
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	2 715 607		11 753 877	14 469 483
Impôts, taxes & versements assimilés	51 753		110 222	161 975
Salaires & traitements	994 928			994 928
Charges sociales	419 709			419 709
Dotations amortissement s/immobilisations	217		140 251	140 468
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			3 068 806	3 068 806
Dotations provisions risques & charges Autres charges	4		5 957 697	5 957 701
CHARGES EXPLOITATION	4 182 217		21 030 853	25 213 070
RESULTAT D'EXPLOITATION	118 840		37 349	156 189
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières	46 602		1 111	47 712
Autres intérêts & produits assimilés Reprises s/provisions, transferts charges	46 603		1 111	47 713
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	46 603		1 111	47 713
Dotations financières amortis.,provisions				
Intérêts & charges assimilées	20 907		38 460	59 367
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES	20 907		38 460	59 367
RESULTAT FINANCIER	25 696		-37 349	-11 653
RESULTAT COURANT AVANT IS	144 536		0	144 536

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital				
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
Dotations exceptionnelles amortiss., provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation et intéressement des salariés	7 298			7 298
Impôts sur les bénéfices	36 319			36 319
impos sur les periences	30 313			30 313
TOTAL PRODUITS	4 347 659		21 069 313	25 416 972
TOTAL CHARGES	4 246 741		21 069 313	25 316 054
RESULTAT NET	100 918			100 918

Annexe





Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs la méthode retenue est la méthode prospective.

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplification, la SPL ISERE AMENAGEMENT a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
Construction sur le sol d'autrui		
(concessions de travaux ARTIS	4 % L	idem
Echirolles et ARTIS Grenoble)		

2 Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse cidessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- b) comptes de régularisation actif et passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité.
- c) comptes de provisions pour risques et charges : pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice pour le montant des coûts de liquidation des opérations.

Règles et méthodes comptables 2021

3 Subventions

Les subventions d'investissement sont comptabilisées à la notification. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des actifs sous-jacents auxquels elles sont affectées.

Informations complémentaires

1 Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par les contrats de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2021 un montant de 1 458.37 k€.

2 Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2020 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.



Règles et méthodes comptables 2021

March Communication Comm	Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration	Prise en charge résultat	Résultat prévisionne! à terminaison de l'opération	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2021	Cumul recettes hors part. concédant au 31/12/2021	Cumul participation du concédant au 31/12/2021	Stocks au 31/12/2021	Provision pour charges	Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2021	Participation à recevoir	Date de délibération CRAC pris en compte
Section Sect		-1	-2	-3	-4	.concédant)	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	(13)=(6)-(9)	
Communication Communicatio	1009 PARC OXFORD		08/07/2011	21/07/2024	Concédant	-487 203	487 203	7 196 400	6 690 496	939 000	24 603	0	-457 699	-451 797	31/12/2020 délibéré
Marche M	1053 ZAC SOUS LE PRE VIF	Commune de Vif	27/06/2016	31/12/2026	10% concessionnaire // En cas de	-650 253	650 252	3 200 382	0	0	3 200 382	0	0	650 252	31/12/2020 délibéré
277 274 275			18/10/2013	18/10/2023	Concédant	-1 022 399	1 022 401	8 221 311	8 289 174	1 022 401	0	1 102 047	11 784	0	31/12/2020 délibéré
The Port of CALAN			03/04/2014	03/04/2030	Concédant	-28 000 000	28 000 000	17 985 042	3 379 166	1 800 000	11 922 672	0	883 776	26 200 000	31/12/2020 délibéré
1073 FACE DESART DO Searchine Allege 27 (27 2014 27 (27 2015 2	1074 ZIP SALAISE SABLONS	zone industrialo- portuaire de Salaise	22/04/2014	22/04/2036	Concédant	-60 821 000	60 821 000	29 262 395	2 039 020	3 957 060	24 761 731	0	-1 495 415	56 863 940	31/12/2020 délibéré
Communication Communicatio Communication Communication Communication Communication			27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-1 611 820	2 715 000	10 259 705	5 171 539	673 628	4 367 497	0	47 040	2 041 372	31/12/2020 délibéré
Indicate Communication C	1129 PONT de CLAIX Aménagement des 120 TOISES		26/11/2015	26/11/2022	Concédant	0	0	1 982 214	2 908 858	0	0	926 643	0	0	31/12/2020 délibéré
11.42 CROLLES Zac Ecoquaritier Commune de Croilles 20/07/2017 20/07/2025 20/07/2017 20/07/2025 2			05/08/2016	05/08/2022	Concédant	-1 000 000	1 000 000	624 236	75 031	895 000	505 999	0	-851 794	105 000	31/12/2020 délibéré
The fact of the community of the commu	1142 CROLLES Zac Ecoquartier	Commune de Crolles	20/07/2017	20/07/2025	556€ alors 70% concédant et 30% concessionnaire sinon seulement concédant // En cas de mali :	-309 772	309 772	4 513 517	5 255 428	o	0	1 040 114	298 203	309 772	31/12/2020 délibéré
Tillude CCT Beaurepaire Communes du Zac Cham Territoire de Beaurepaire COMMUNICATION Communes du Beaurepaire COMMUNICATION COM			25/01/2018	25/01/2038	50% concessionnaire // En cas de	-11 045 000	11 045 000	11 329 293	2 564 464	0	8 018 612	0	746 217	11 045 000	31/12/2020 délibéré
114.5 Les Papeteries Genoble Alpes 30/08/2018 30/08/2018 30/08/2026 Concédant -5 09 2 811 5 09 2 812 4.873 657 568 2 082 708 4.872 368 0 -2 081 987 3 010 104 31/12/2020 delibèré en 2021 CRAC base 114.6 Le Secretan A Montbonnot Gravina de Grévaudan 114.7 Communes Le Grévaudan 114.7 Communes de Susville 22/06/2020 22/06/2032 Concédant 0 0 155 469 0 0 155 469 0 0 0 31/12/2020 delibèré en 2021 CRAC base 114.7 Communes Biève 29/06/2021 29/06/2026 Concédant -530 880 539 834 43 963 0 0 43 963 0 0 0 Bilan prévisionnel delibèré en 2021 CRAC base 114.9 Communes Biève 29/06/2021 29/06/2026 Concédant -530 880 539 834 43 963 0 0 0 43 963 0 0 0 0 0 0 0 0 0	1144 CCT Beaurepaire Zac Cham	communes du Terriroire de	20/07/2017	20/07/2029	Concédant	-2 517 358	2 517 358	192 972	0	0	192 972	0	0	2 517 358	31/12/2020 délibéré
1146 Le Secretan A Communes Le Grésivaudan 14/07/2019 14/07/2027 Concédant 0 0 343 633 0 0 343 633 0 0 0 341 633 0 0 0 31/12/2020 délibèré en 2021			30/08/2018	30/08/2026	Concédant	-5 092 811	5 09 2 812	4 873 657	568	2 082 708	4 872 368	0	-2 081 987	3 010 104	31/12/2020 délibéré
1147 Commune de 22/06/2020 22/06/2032 Concédant O O 155 469 O O 155 469 O O 31/12/2020 délibèré en 2021	Monthonnot	Communes Le	14/07/2019	14/07/2027	Concédant	0	0	343 633	0	o	343 633	0	0	0	31/12/2020 délibéré
1149 communes Bièvre 29/06/2021 29/06/2026 Concèdant -530 880 539 834 43 963 0 0 43 963 0 0 0 Billian prévisionnel délibèré en 2021 lière Communauté	1147		22/06/2020	22/06/2032	Concédant	0	0	155 46 9	0	o	155 46 9	0	0	0	31/12/2020 délibéré
58 409 902 3 068 804 -2 899 875 102 291 001		communes Bièvre	29/06/2021	29/06/2026	Concédant	-530 880	539 834	43 963	0	o				0	
											58 409 902	3 068 804	-2 899 875	102 291 001	

Operations ciotarees														
1010 ETAMAT	Grenoble Alpes	08/07/2011	08/07/2019	Concédant	3 345 892	-3 274 943	14 778 870	18 049 894	-3 274 943	1 049	0	2 870	0	Bilan de clôture
1010 21741011	Metropole	00/01/2011	00/01/2015	Concedent	3 343 032	3 2.1 4 3 43	14770070	10 043 034	3 2.7 3 43	1.043	Ū	20,0	ŭ	Dian de ciolare
1108 VEUREY VOROIZE	Grenoble Alpes	27/02/2014	27/02/2029	Concédant	-11 492	11 492				15 388	0	-1 532 905	11 492	CRAC base bilan de
1100 VEGILET VOROIZE	Métrople	2170272014	2170272029	Concedant	11 432	11 432				13 366		1 332 903	11 432	cloture provisoire
										16 437	0	-1 530 035	11 492	

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la SPL et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le CRACL 2020 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2021
- 6 Participation du concédant inscrite dans le CRACL 2020 servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2021

Règles et méthodes comptables 2021

- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2021
- 8 Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2021
- 9 Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2021
- Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2021 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant déterminé en fonction de l'avancement de l'opération pour compléter le coût de revient des éléments cédés constaté au 31/12/2021
- 12 Il s'agit soit de la participation comptabilisée d'avance (montant négatif) ou de la participation à recevoir (montant positif) constatée respectivement soit en produits constatés d'avance soit en charges constatées d'avance au 31 décembre 2021
- 13 Participation globale du concédant inscrite dans le CRACL 2020 diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2021.

CONCESSIONS DE TRAVAUX

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison de l'opération	Participation du concédant prévue	Cumul dépenses au 31/12/2021	Cumul recettes hors au 31/12/2021	Cumul participation du concédant au 31/12/2019	Stocks au 31/12/2021		Participation de la collectivité locale concédante au 31/12/2019	Participation à recevoir	
					(hors part .concédant)									
	Grenoble Alpes Métrople	29/11/2011	29/11/2038	Concédant	o	0	o	0	0	0	0	0	0	
1040 ARTIS GRENOBLE	Grenoble Alpes Métrople	30/11/2012	28/02/2040	Concédant	o	0	o	0	o	0	o	0	0	
1030 ENAC	Département de l'Isère	10/01/2020	10/01/2043	En cas de boni : concédant // En cas de mali : clause de revoyure	o	0	o	0	0	0	0	0	0	
1031 GLAIRONS SMH	SYMBHI	19/05/2021	19/05/2047	En cas de boni : 50/50 // En cas de mali : clause de revoyure	o	0	o	0	0	59 116	0	0	0	
										59 116	0	0	0	

3 Faits significatifs de l'exercice

Dans le cadre de la concession de travaux avec Grenoble Alpes métropole, ISÈRE Aménagement a construit et gère le bâtiment ARTIS à Grenoble. Ce bâtiment, situé dans le quartier « Mistral » a fait l'objet de deux dégradations volontaires importantes les 7 et 9 mars 2019 (cette dernière avec une mise à feu volontaire du toit et d'une partie des locaux rendant), puis un 3ème sinistre le 19 juin 2019 (acte de vandalisme). Les locataires ont été relocalisés avec l'appui des services de Grenoble Alpes métropole et de la Ville de Grenoble. Les travaux de remise en état, financés par les assureurs, ont été débutés en 2021 pour une mise en service prévue pour fin 2022.

4 Autres informations

- Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 10 500 € au titre du contrôle légal des comptes.
- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sont évalués conformément aux recommandations de l'ANC n°2013-02. Cet engagement peut être soit provisionné, soit mentionné en annexe. C'est cette dernière option qui a été retenue par la société.

Règles et méthodes comptables 2021

A fin 2021, le passif social latent représenté par les droits probabilisés et actualisés est estimé à 94 K€. La méthode de calcul appliquée est la méthode prospective (prorata des droits au terme).

Les engagements concernant les indemnités de fin de carrière sont évalués sur la base des hypothèses suivantes :

- Effectif pris en compte : tous les salariés présents au 31/12/2021
- Départ volontaire à l'âge légal selon la date de naissance des salariés (65 ans)
- o Taux de charges patronales retenu : 45%
- Revalorisation des salaires : 2% par an
- o Probabilité de turn-over annuel : 0%
- Taux d'actualisation : 0.98%
- o Probabilité de survie jusqu'à l'âge de départ en retraite : issue de la table réglementaire TF-TH 14/16

Conséquences de l'événement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'évènement COVID-19 n'a pas eu d'impact sur les comptes 2021.

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêté des comptes des états financiers au 31/12/2021, en tenant compte des mesures sanitaires mises en œuvre et annoncées par les autorités, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause d'une part la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et d'autre part la valeur de ses actifs. Les conséquences de la crise sanitaire sur la société ne sont cependant pas déterminables à cette date.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
6 500			6 500
6 500			6 500
7 694 380			7 694 380
404.440	040.000		775 010
164 146	610 863		775 010
7 858 526	610 863		8 469 390
7 030 320	010 003		0 403 330
7 865 026	610 863		8 475 890
	6 500 6 500 7 694 380 164 146 7 858 526	6 500 6 500 7 694 380 164 146 610 863 7 858 526 610 863	d'exercice 6 500 6 500 7 694 380 164 146 610 863 7 858 526 610 863

Amortissements des immobilisations

Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
6 283	217		6 500
6 283	217		6 500
700 021	140 251		840 272
700 021	140 251		840 272
706 304	140 468		846 772
	6 283 6 283 700 021	6 283 217 6 283 217 700 021 140 251	1

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation Eléments amortis selon mode linéaire Eléments amortis selon autre mode Dotations exceptionnelles	217	140 251	140 468
Dotations de l'exercice	217	140 251	140 468
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant Eléments cédés Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 291 402 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 511 068	6 511 068	
Autres	8 790 443	8 790 443	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 989 891	1 989 891	
Total	17 291 402	17 291 402	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	37 587
AVOIR FOURNISSEURS	377 618
ORG. SOCIAUX- PRODUITS A RECEVOIR	9 829
ETAT- PRODUITS A RECEVOIR	1 980
DIVERS PRODUIT A RECEVOIR	2 538
Total	429 552

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 180 000,00 euros décomposé en 11 800 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

DEPARTEMENT DE L'ISERE 38000 GRENOBLE GRENOBLE ALPES METROPOLE 38000 GRENOBLE C. D'AGGLOMERAT. DU PAYS VOIRONNAIS 38500 VOIRON SYND. MIXTE ZIP DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV DÉPARTEMENT DE BESALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV DÉPARTEMENT DES SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV DÉPARTEMENT DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV DÉPARTEMENT DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV DÉPARTEMENT DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV DÉPARTEMENT DE DE UPIN C.C. LES VALS DU DAUPHINE 38110 LA TOUR DU PIN C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE VILLE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LAI TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CAILX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE COLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE COLLES 38930 VORPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE COMMUNE DE MONTBONNOT ST MARTIN 38330 MONTBONNOT ST MARTIN	51,35 19,32 3,22 3,22 1,01	6 060,00 2 280,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE 38000 GRENOBLE C.D'AGGLOMERAT. DU PAYS VOIRONNAIS 38500 VOIRON SYND. MIXTE ZIP DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV Département des Hautes Alpes 05000 GAP C.C. LES VALS DU DAUPHINE 38110 LA TOUR DU PIN C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	19,32 3,22 3,22	
C.D'AGGLOMERAT. DU PAYS VOIRONNAIS 38500 VOIRON SYND. MIXTE ZIP DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV Département des Hautes Alpes 05000 GAP C.C. LES VALS DU DAUPHINE 38110 LA TOUR DU PIN C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	3,22 3,22	2 280,00
SYND. MIXTE ZIP DE SALAISE SABLONS 38150 SALAISE SUR SANNE DIV Département des Hautes Alpes 05000 GAP C.C. LES VALS DU DAUPHINE 38110 LA TOUR DU PIN C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VIGNON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE COLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	3,22	
DIV Département des Hautes Alpes 05000 GAP C.C. LES VALS DU DAUPHINE 38110 LA TOUR DU PIN C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE CAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	•	380,00
C.C. LES VALS DU DAUPHINE 38110 LA TOUR DU PIN C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	1,01	380,00
C.C. BIEVRE ISERE 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE		120,00
SMMAG 38000 GRENOBLE SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	1,01	120,00
SMABB 38110 LA TOUR DU PIN SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VIFONN 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	1,01	120,00
SYMBHI 38000 GRENOBLE C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	1,01	120,00
C.C. LE GRESIVAUDAN 38920 CROLLES VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
VILLE GRENOBLE 38000 GRENOBLE VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
VIENNE CONDRIEUX AGGLOMERATION 38200 VIENNE COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX	1,01	120,00
COMMUNE DE LA TOUR-DU-PIN 38110 LA TOUR DU PIN C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
C.D'AGGLOMER. PORTE DE L'ISERE CAPI 38080 L ISLE D ABEAU C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
C.C. DE BIEVRES EST 38690 COLOMBE DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
DIV C.C ST MARCELLIN VERCORS ISERE C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
C.C. ENTRE BIEVRE ET RHÔNE 38550 ST MAURICE L EXIL COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
COMMUNE DE VIF 38450 VIF COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
COMMUNE DE VOIRON 38500 VOIRON VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	1,01	120,00
VILLE D'EYBENS 38320 EYBENS COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE LA TRONCHE 38700 LA TRONCHE COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE NOYAREY COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE CLAIX C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
C.C des Balcons du Dauphiné VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES 38400 ST MARTIN D HERES VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
VILLE D'ECHIROLLES 38130 ECHIROLLES COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE CROLLES 38920 CROLLES COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE VOREPPE 38340 VOREPPE COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE PONT DE CLAIX 38800 LE PONT DE CLAIX COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
COMMUNE DE SAINT-EGREVE	0,50	60,00
	0,50	60,00
COMMUNE DE MONTBONNOT ST MARTIN 38330 MONTBONNOT ST MARTIN	0,50	60,00
	0,25	30,00
DIV COMMUNE DE TENCIN	0,25	30,00
DIV Commune de Villard de Lans 38250 VILLARD DE LANS	0,25	30,00
DIV COMMUNE DE ST PIERRE DE CHARTREUSE	0,25	30,00
DIV COMMUNE DE ST MARCELLIN	0,25	30,00
DIV Commune de Susville 38350 SUSVILLE	0,25	30,00
COMMUNE DE SASSENAGE 38360 SASSENAGE	0,25	30,00
DIV COMMUNE DE CORENC	0,25	30,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 25/05/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	509 915
Résultat de l'exercice précédent	302 725
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	812 640
Affectations aux réserves	302 725
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	509 915
Total des affectations	812 640

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	1 180 000				1 180 000
Réserve légale	47 863	15 136	15 136		62 999
Réserves générales	399 483	287 589	287 589		687 072
Report à Nouveau	509 915	509 915	509 915	509 915	509 915
Résultat de l'exercice	302 725	-302 725	100 918	302 725	100 918
Subvention d'investissement	656 982		-32 519		624 463
Total Capitaux Propres	3 096 968	509 915	881 040	812 640	3 165 367

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques	2 712 447	3 068 806	2 685 625		3 095 628
et charges					
Total	2 712 447	3 068 806	2 685 625		3 095 628
Répartition des dotations et des					
reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 068 806	2 685 625		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 105 820 128 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des				
établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	20 915	20 915		
- à plus de 1 an à l'origine	20 521 327	1 367 173	10 549 948	8 604 205
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 764 894	6 764 894	10 343 340	0 004 203
Dettes fournisseurs et comptes	0 704 034	0 704 094		
rattachés	5 188 468	5 188 468		
Dettes fiscales et sociales	607 947	607 947		
Dettes sur immobilisations et comptes	007 947	007 947		
rattachés				
Autres dettes (**)	65 873 933	65 873 933		
Produits constatés d'avance	6 842 645	6 842 645		
Produits constates a avance	0 042 043	0 042 043		
Total	105 820 128	86 665 975	10 549 948	8 604 205
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	183 425			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURE NON PAR	138 070
INTERETS COURUS A RECEVOIR	20 915
PERSONNEL- CHARGES A PAYER	18 274
CONGES PAYES PROV (REMUNER.	26 616
PARTICIPATION	1 106
AUTRES CHARGES A PAYER	11 418
FD DU AUX AGENTS	660
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	11 498
ORG. SOCIAUX - AUTRES CHARGES A PAY	18 897
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	330 824
CHARGES A PAYER	402
Total	578 680



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
RESULTAT CUMULE DE L'OPERATION	1 989 891		
Total	1 989 891		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PR PERCUS OU COMPT D AVANCE PCA AU TITRE DE L'EXPLOITATION NEUTRAL BONI ANNUEL	120 000 302 843 6 419 801		
Total	6 842 645		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
PRODUCTION VENDUE DE BIENS PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	6 293 405 2 234 323
TOTAL	8 527 728

Répartition par marché géographique

	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	8 527 728
TOTAL	8 527 728

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	2 400	
REM FONCIERE INTERNE CONCESSION	12 960	
REM AUTO CONCESSION	342 148	
REM FORFAITAIRE CONCESSION	890 321	
REM COMMERCIALE ZH	17 411	
REM COMMERCIALE ZA	118 867	
PROVISION POUR CHARGES PREVISIONNELLES	3 068 806	
EXT Q-PART BONI FIN N-1	3 912 246	
REM/GESTION LOCATIVE	76 661	
TOTAL	8 441 821	

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les contrats (rémunération forfaitaire, proportionnelle). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert, il a été imputé en 2021 1 458 367.97 € au titre de notre rémunération sur les concessions.



Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 31%	
Taux Normal - 26,50 %	140 737
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	144 536	36 319	108 217
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés	7 298		7 298
Résultat comptable	137 237	36 319	100 918
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	94 398
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	94 398
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Garanties consenties par les associés sur empurnts	18 060 66.
Avals et cautions	18 060 663
Autres engagements reçus	
Total	18 060 66
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Capital restant dû sur emprunts et engagements reçus

ISÈRE Aménagement groupe E.EGIA	t.					EMPRUNTS SUR OPERATIONS CRD eu 31/12/2021	PERATIONS						
											en euros		
Opération	Benque	réf contrat	réf client	contrat	Durée	Date Réalisation	Dernière échéance	total CRD au 31/12/2021	CEO CT	CRD INT	CRD LT	Garant	taux de garantie
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	5104018	425484	5 000 000	7 ans	février à décembre 2016	01/02/2023	5 000 000		5 000 000	0	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
1073 ZAC Portes du Vercors	Caisse des Dépôts	48990/5117395	425484	7 000 000	13 aus	juillet et septembre 2016	15/04/2029	7 000 000			7 000 000	METRO (80 %) et Caisse d'Epargne (20 %)	100%
	sous total			12 000 000				12 000 000	0	5 000 000	7 000 000		
1023 Artis Echirolles	Crédit Agricole	957978	1936596	1 736 000	20 ans	mars à septembre 2015	01/03/2035	1 225 193	92 467	369 870	762 855	Grenoble Alpes Wétropole	90%
1040 Artis Grenoble	Crédit Coopératif	15013180	1290781	1 712 000	20 ans	01/07/2015	30/07/2035	1 296 134	90 957	363 827	841 350	Grenoble Alpes Wétropole	60%
1143 Zac Minotiers	Crédit Coopératif			9 000 000	7 ans	18/11/2019	17/09/2026	6 000 000	1 183 749	4 816 251	0	Commune de Pont de Claix	808
TOTAL				21 448 000				20 521 326	1 367 173	10 549 948	8 604 205		



Société Publique Locale ISÈRE Aménagement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ A L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L.1524-5 DU C.G.C.T)

ISERE AMENAGEMENT

(SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ISERE AMENAGEMENT)

Carte d'identité au 31 décembre 2021

Date de création........... 13 juillet 2010

FormeSociété publique locale

Capital..... 1 180 000 €

Siège social 34 rue Gustave Eiffel - 38028 GRENOBLE Cedex 1

opérations décrites ci-dessus.

Coordonnées **2** 04 76 70 97 97 Fax : 04 76 48 07 03

......Site internet : http://elegia-groupe.fr/

PrésidenteMme Sandrine MARTIN-GRAND

Directeur Général DéléguéM. Christian BREUZA (à partir du 10 février 2017 et renouvelé dans ses fonctions le 28 septembre 2021)

Le règlement intérieur de la SPL a été mis à jour en 2021 (avec la suppression du Comité Technique) aux termes de la délibération du Conseil d'administration du 28 septembre.

Nombre d'actionnaires fin 2021:39

Nouveaux actionnaires en 2021 : 5 (Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, Communes de Corenc, Saint-pierre-de-Chartreuse, Saint-Marcellin, et Tencin)



Principales évolutions financières

Le compte de résultat

L'évolution entre 2020 et 2021 des charges est en augmentation de 2% et des produits d'exploitation est en baisse de 5%.

L'évolution du résultat d'exploitation est de -69% entre 2020 et 2021.

L'évolution du résultat financier est de + 37% entre 2020 et 2021.

L'évolution du résultat de l'exercice est de -67% entre 2020 et 2021.

Compte de résultat (partie fonctionnement) :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Production - biens	828 586	1 192 945
vendue - services	2 011 701	1 933 419
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 840 287	3 126 365
Reprises sur amortissements et provisions, trans	1 460 768	1 382 233
Autres produits	2	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 301 056	4 508 598
Autres achats et charges externes	2 715 607	2 656 437
Impôts, taxes et versements assimilés	51 753	50 330
Salaires et traitements	994 928	971 252
Charges sociales	419 709	410 551
Dotations aux amortissements et provisions	217	31 155
Autres charges	4	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 182 218	4 119 729
RESULTAT D'EXPLOITATION	118 838	388 869
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	46 603	58 577
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	20 907	39 873
RESULTAT FINANCIER	25 696	18 704
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	144 534	407 573
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés	7 297	471
Impôts sur les bénéfices	36 319	104 377
TOTAL DES PRODUITS	4 347 659	4 567 175
TOTAL DES CHARGES	4 246 741	4 264 449
BENEFICE OU PERTE	100 918	302 725



Les clients :

Répartition des produits d'exploitation par clients :

Les 4 principaux clients génèrent 76% du chiffre d'affaires (similaire à 2020) :

CLIENTS	2020 en %	2021 en %
Grenoble Alpes Métropole	40%	32%
Département de l'Isère	18%	24%
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	14%	17%
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise	5%	3%
Commune de Pont de Claix	-%	5%
Syndicat Mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons	3%	5%
Autres collectivités	16%	14%
TOTAL	100%	100%

Produits par nature juridique:

En K€	2019 en %	2020 en %	2021 en %
Produits d'exploitation			
Mandats de réalisation	34%	39%	44%
Concessions	39%	31%	34%
Prestations de services	27%	30%	22%
Divers			
Total Produits d'exploitation	100%	100%	100%

Perspectives pour 2022:

Compte de résultat prévisionnel 2022 approuvé au CA du 07/12/2021 :

	2022
Produits d'exploitation	4 493 K€
Produits financiers et exceptionnels	20 K€
Total produits	4 513 K€
Charges d'exploitation	4 414 K€
Charges financières et exceptionnelles	0 K€
Total charges	4 414 K€
Participation & intéressement	91 K€
Impôts sur les sociétés	2 K€
Résultat comptable	6 K€

Une augmentation des produits de +4 % et une augmentation des charges de +6% sont prévues en 2022, pour un résultat comptable de +6 K€.



Activités

Les contrats:

En 2021, la Société ISÈRE Aménagement s'est vue confier :

- un contrat de concession (ZA Pré de la Barre pour la Communauté de communes Bièvre Isère),
- une concession de travaux (construction et l'exploitation sur 23 ans d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site des Glairons à Saint-Martin-d'Hères pour le compte du SYMBHI),
- 16 opérations de mandats de réalisations (10 pour le Département de l'Isère, 2 pour Grenoble Alpes Métropole, 1 pour le SYMBHI, 1 pour le Département des Hautes- Alpes 1 pour la Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse et 1 pour la Commune de Saint-Marcellin),
- 23 nouvelles opérations de prestations et d'études (dont 10 pour le Département de l'Isère, 5 pour Grenoble Alpes Métropole, 2 pour le SMMAG, 1 pour le SYMBHI et 5 pour des collectivités).

Le chiffre d'opérations :

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 39 943 782 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

		Chif	fre d'opérations (€	НТ)	
	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL GENERAL	38 609 848	32 494 514	52 423 546	63 976 276	39 943 782
Concession	11 338 707	13 375 834	22 221 759	11 327 829	11 638 222
1 ACQUISITIONS	2 990 551	8 216 408	11 459 583	5 205 175	2 056 924
2 ETUDES ET HONORAIRES	468 426	619 908	294 732	550 742	361 551
3 TRAVAUX	7 323 751	3 782 674	9 449 599	4 324 758	8 046 502
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	555 979	756 845	1 017 845	1 247 154	1 173 245
Mandat	27 271 141	19 118 680	30 201 787	52 648 447	28 305 560
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	
2 ETUDES ET HONORAIRES	287 836	148 467	323 449	771 599	707 717
3 TRAVAUX	24 857 339	17 163 617	27 643 222	48 276 977	25 200 090
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	2 125 966	1 806 596	2 235 116	3 599 871	2 397 753

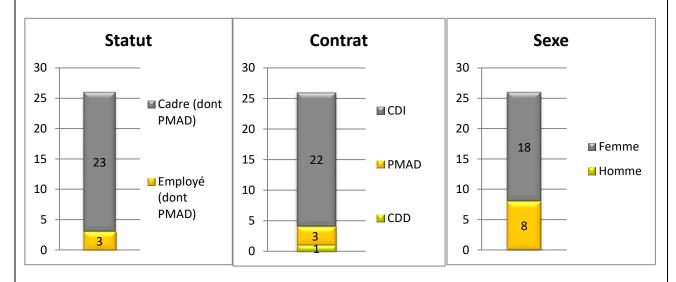


Suivi du personnel

L'effectif au 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux est de 26 postes (salariés (23) et personnels mis à disposition (3)), représentant 21,78 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Le montant des charges de personnel s'élève à 1 414 636 € et celui du personnel mis à disposition 97 545 €.

Au 31 décembre 2021, la répartition des personnels par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 36 ans.





ASSEMBLÉE SPÉCIALE

RAPPORT ANNUEL DES RÉPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2021

Trois séances du Conseil d'administration se sont tenues en 2021, aux dates suivantes : 16 mars, 28 septembre et 7 décembre.

L'Assemblée spéciale a été représentée à chacune des séances du Conseil d'administration.

Lorsque l'un de trois représentants de l'Assemblée spéciale ne pouvait être présent à une séance du Conseil d'administration, il a donné pouvoir de le représenter à son homologue.

Au cours de l'exercice écoulé, l'Assemblée spéciale s'est réunie trois fois pour délibérer sur les questions soumises à l'ordre du jour du Conseil d'administration aux dates suivantes :

- le 2 mars 2021 (67% des actions représentées par les membres de l'AS présents ou représentés),
- le 7 septembre 2021 (77% des actions représentées par les membres de l'AS présents ou représentés),
- le 30 novembre 2021 (66% des actions représentées par les membres de l'AS présents ou représentés).

Le règlement intérieur de la SPL a été mis 2021 (avec la suppression du Comité Technique) à jour aux termes de la délibération du Conseil d'administration du 28 septembre.

D'une manière générale, les représentants désignés par l'Assemblée spéciale pour la représenter lors des séances du Conseil d'administration ont pleinement rempli la mission qui leur a été confiée, en rapportant les avis rendus par l'Assemblée spéciale préalablement à la tenue de chaque réunion du Conseil et en votant conformément à ces avis.

Etant précisé depuis l'Assemblée spéciale du 22 septembre 2020 intervenue suite aux élections 2020, les Membres de l'Assemblée spéciale siégeant au Conseil d'administration en qualité d'administrateurs sont :

Depuis le 22 septembre 2020 :

- M. Brahim CHERAA, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN D'HERES, *Président de l'Assemblée spéciale*,
- M. Sam TOSCANO, Adjoint au Maire de PONT DE CLAIX,
- M. Olivier GOY, Adjoint au Maire de VOREPPE.

Au cours des séances du Conseil d'administration organisées en 2021, les points suivants ont été successivement abordés.

1. Conseil d'administration du 16 mars 2021 :

<u>Résolution IA2021-03/01</u>: Modification de la représentation de GRENOBLE-ALPES-METROPOLE au sein du Conseil d'administration

Résolution IA2021-03/02 : Approbation des comptes de l'exercice 2020 du GIE ELEGIA

<u>Résolution IA2021-03/03</u>: Préparation de l'Assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2020

Résolution IA2021-03/04 : Conventions réglementées avec Territoires 38

<u>Résolution IA2021-03/05</u>: Concession de travaux pour la réalisation et l'exploitation d'un immeuble de bureaux à Saint Martin d'Hères pour le compte du SYMBHI (OP 1031)

<u>Résolution IA2021-03/06</u>: Convention de mandat d'études préalables pour les aménagements routiers en faveur des modes actifs sur la Commune de Frontonas pour le compte du Département de l'Isère (OP 2126)

<u>Résolution IA2021-03/07</u>: Convention de mandat de réalisation concernant la restructuration du collège de Vizille pour le compte du Département de l'Isère (OP 2447)

<u>Résolution IA2021-03/08</u>: Convention de mandat de réalisation concernant la restructuration du collège Munch pour le compte du Département de l'Isère (OP 2448)

<u>Résolution IA2021-03/09</u>: Convention de mandat concernant la réalisation du CER de Crémieu pour le compte du Département de l'Isère (OP 2449)

<u>Résolution IA2021-03/10</u>: Convention de mandat de réalisation d'un ouvrage d'accès à la Maison des Territoires de la Matheysine pour le compte du Département de l'Isère (OP 2451)

<u>Résolution IA2021-03/11</u>: Convention de mandat concernant la restructuration du collège de CROLLES pour le compte du Département de l'Isère (OP 2452)

<u>Résolution IA2021-03/12</u>: Convention de mandat concernant la restructuration du collège de MONTALIEU VERCIEU pour le compte du Département de l'Isère (OP 2453)

<u>Résolution IA2021-03/13</u>: Convention de mandat concernant la restructuration du collège de TIGNEU JAMEZIEU pour le compte du Département de l'Isère (OP 2454)

<u>Résolution IA2021-03/14</u>: Convention de mandat de réalisation concernant l'aménagement du parking bus et des accès aux établissements scolaires de la Saulaie de la commune de Saint-Marcellin pour le compte de la commune de Saint-Marcellin (OP 2455)

<u>Résolution IA2021-03/15</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi PRO/DCE du CER de Crémieu pour le compte du Département de l'Isère (OP 3249)

<u>Résolution IA2021-03/16</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi des travaux des logements du collège de Monestier pour le compte du Département de l'Isère (OP 3251)

<u>Résolution IA2021-03/17</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – étude de faisabilité opérationnelle : projet urbain – Site de l'Ancien Hôpital de Voiron pour le compte de la commune de Voiron (OP 3259)

<u>Résolution IA2021-03/18</u>: Avenant n°1 à la convention de mandat de réalisation de la voie verte d'Entre-deux-Guiers à Saint-Joseph-de-Rivière pour le compte du Département de l'Isère (OP 2405)

Résolution IA2021-03/19: Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations de réhabilitation – rénovation de divers bâtiments pour le compte du Département de l'Isère (OP 2425)

<u>Résolution IA2021-03/20</u>: Avenant n°2 à la convention de mandat de réalisation pour le contournement de Roybon pour le compte du Département de l'Isère (OP 2406)

<u>Résolution IA2021-03/21</u>: Avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement du pôle aéroportuaire Grenoble-Alpes-Isère pour le compte du Département de l'Isère (OP 3157)

Questions diverses:

Rapport annuel des élus mandataires

Tableaux de bord financiers et opérationnels

2. Conseil d'administration du 28 septembre 2021 :

<u>Résolution IA2021-09/01</u> : Modification de la représentation du Département de l'Isère au sein du Conseil d'administration

<u>Résolution IA2021-09/02</u>: Election du/de la Président(e) du Conseil d'administration, désignation du/de la Directeur(trice) Général(e), rémunération et pouvoirs

<u>Résolution IA2021-09/03</u> : Désignation et pouvoirs d'un/d'une Directeur(trice) Général(e) Délégué(e)

<u>Résolution IA2021-09/04</u> : Désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration à la Commission d'appel d'offres

<u>Résolution IA2021-09/05</u> : Désignation des représentants au Conseil d'administration du GIE ELEGIA

Résolution IA2021-09/06 : Mise à jour du Règlement intérieur

<u>Résolution IA2021-09/07</u>: Demande d'agrément pour la cession d'actions de la Commune de Claix au profit de la Commune de Bourg d'Oisans

<u>Résolution IA2021-09/08</u>: Demande d'agrément pour la cession d'actions de la commune de Crolles au profit de la commune de Villard-Bonnot

<u>Résolution IA2021-09/09</u>: Demande d'agrément pour la cession d'actions de la commune de Noyarey au profit de la commune de Saint-Jean-de-Bournay

Résolution IA2021-09/10 : Création d'un Groupement d'employeur

<u>Résolution IA2021-09/11</u> : Convention réglementée

Résolution IA2021-09/12 : Convention de concession pour l'extension du Parc d'Activités « Pré de la Barre » à Saint-Jean-de-Bournay pour le compte de Bièvre Isère Communauté (OP 1149)

<u>Résolution IA2021-09/13</u>: Convention de mandat concernant l'aménagement et la réhabilitation paysagère du col du Lautaret pour le compte du Département des Hautes Alpes (OP 2456) (pour information)

<u>Résolution IA2021-09/14</u>: Convention de mandat pour la réalisation d'un passage à petite faune à Notre Dame de l'Osier pour le compte du Département de l'Isère (OP 2457)

<u>Résolution IA2021-09/15</u>: Convention de mandat pour l'aménagement de la continuité piscicole du seuil de la Rivoire et la réalisation des travaux de restauration de la gravière de la Rivoire pour le compte de Grenoble-Alpes-Métropole (OP 2458)

<u>Résolution IA2021-09/16</u>: Convention de mandat pour l'entretien et la réparation d'ouvrages d'arts pour le compte du Département de l'Isère (OP 2459)

<u>Résolution IA2021-09/17</u>: Convention de mandat pour la réalisation des gros entretiens et réparations d'ouvrages d'arts pour le compte de Grenoble-Alpes-Métropole (OP 2461)

<u>Résolution IA2021-09/18</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des programmes de restructuration de 6 collèges pour le compte du Département de l'Isère (OP 3252 à 3257)

<u>Résolution IA2021-09/19</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'assistance administrative et financière du programme de gros entretien routier 2021 pour le compte du Grenoble Alpes Métropole (OP 3263) (pour information)

Résolution IA2021-09/20 : Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la désignation d'un maître d'œuvre pour le compte de la commune de Corenc (OP 3264) (pour information)

<u>Résolution IA2021-09/21</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des missions foncières sur la commune de la Buissière pour le compte du SMMAG (OP 3266)

<u>Résolution IA2021-09/22</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des missions de programmation en vue de la construction de la Halle partenaire du Stade des Alpes pour le compte de Grenoble Alpes Métropole (OP 3268)

<u>Résolution IA2021-09/23</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour des missions de programmation en vue de la restructuration du stade des Alpes pour le compte de Grenoble Alpes Métropole (OP 3269)

<u>Résolution IA2021-09/24</u>: Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi d'une étude APD pour le compte de la commune de Corenc (OP 3272)

<u>Résolution IA2021-09/25</u>: Avenant n°6 à la concession d'aménagement de la Zac du Saut du Moine pour le compte de Grenoble-Alpes-Métropole (OP 1075) (Pour information)

<u>Résolution IA2021-09/26</u>: Avenant n°1 à la concession de travaux pour la construction et l'exploitation d'un ensemble immobilier d'hébergement sur le site de l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère pour le compte du Département de l'Isère (OP 1030) (Pour information)

<u>Résolution IA2021-09/27</u>: Avenant n°9 à la concession d'aménagement de la ZIP Inspira conclue avec le Syndicat Mixte de la ZIP Salaise Sablons (OP 1074)

<u>Résolution IA2021-09/28</u>: Avenant n°3 à la concession d'aménagement de l'Ecoquartier Daudet conclue avec la commune de Saint Martin d'Hères (OP 1071)

<u>Résolution IA2021-09/29</u>: Avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage au Rondeau (communes de Grenoble et Echirolles) pour le compte de Grenoble-Alpes-Métropole (OP 2121)

Résolution IA2021-09/30: Avenant n°2 à la convention de mandat pour la restructuration du collège des Dauphins à Saint-Jean-de-Soudain pour le compte du Département de l'Isère (OP 2226)

<u>Résolution IA2021-09/31</u>: Avenant n°2 à la convention de mandat pour la restructuration du collège Georges BRASSENS de Pont-Evêque pour le compte du Département de l'Isère (OP 2229)

<u>Résolution IA2021-09/32</u>: Avenant n°2 à la convention de mandat pour la restructuration du CER de Chamrousse pour le compte du Département de l'Isère (OP 2419)

<u>Résolution IA2021-09/33</u>: Avenant n°1 et avenant n°2 à la convention de mandat pour la construction du bâtiment bord de piste ENAC pour le compte du Département de l'Isère (OP 2427)

Résolution IA2021-09/34: Avenant n°1 à la convention de mandat de réalisation de du projet du bassin de la Bourbre pour le compte de l'EPAGE de la Bourbre (OP 2411)

Résolution IA2021-09/35 : Avenant n°2 à la convention de mandat PAPI d'intention DRAC pour le compte du SYMBHI (OP 2233) (Pour information)

<u>Résolution IA2021-09/36</u>: Avenant n°2 à la convention de mandat de réalisation de gros entretiens et réparations d'ouvrages d'art métropolitains pour le compte de Grenoble Alpes Métropole (OP 2433)

<u>Résolution IA2021-09/37</u>: Avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation de l'accès parcelle lot 6 sur la zone d'activité Portes de Chartreuse pour le compte de Grenoble-Alpes-Métropole (OP 2436)

<u>Résolution IA2021-09/38</u>: Avenant n°3 à la convention de mandat pour la réalisation du contournement de Roybon pour le compte du Département de l'Isère (OP 2406)

Résolution IA2021-09/39: Avenant n°1 à la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la restructuration de l'ESAD pour le compte du Grenoble Alpes Métropole (OP 3223)

<u>Résolution IA2021-09/40</u>: Avenant n°2 à la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le pilotage et le suivi d'études et de travaux de construction pour le compte du Grenoble Alpes Métropole (OP 3219)

Questions diverses:

Tableaux de bord financiers et opérationnels

3. Conseil d'administration du 7 decembre 2021 :

* VIE SOCIALE *

<u>Résolution IA2021-12/01</u>: Demande d'agrément pour la cession d'actions de la Commune de Villard de Lans au profit de la Commune de Tencin

Résolution IA2021-12/02 : Création du Groupement d'employeurs ELEGIA

Résolution IA2021-12/03: Approbation du budget prévisionnel 2022

Résolution 2021-12/04 : Approbation des barèmes 2022

Résolution IA2021-12/05 : Conventions réglementées

* CONCESSION *

<u>Résolution IA2021-12/06</u>: Convention de concession pour l'aménagement du secteur le Pré Sec pour le compte de la Commune de Tencin (OP 1150)

* MANDATS *

<u>Résolution IA2021-12/07</u>: Convention de mandat pour la réalisation d'études préalables pour une opération d'aménagement sur le secteur Le Rival pour le compte de la Commune de Saint-Martin-d'Hères (OP 2127)

<u>Résolution IA2021-12/08</u>: Convention de mandat pour la réalisation d'études préalables pour des travaux de sécurisation prioritaires de « Romanche Oisans » pour le compte du Symbhi (OP 2129)

<u>Résolution IA2021-12/09</u>: Convention de mandat pour la création d'une foncière de redynamisation de centre-ville pour le compte du Département de l'Isère (OP 2130)

<u>Résolution IA2021-12/10</u>: Convention de mandat pour la réalisation d'études préalables pour la reconversion de l'ancien hôpital pour le compte de la Commune de Voiron (OP 2131)

<u>Résolution IA2021-12/11</u>: Convention de mandat pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Brignoud pour le compte du SMMAG (OP 2462)

* ASSISTANCES A MAÎTRISE D'OUVRAGE *

<u>Résolution IA2021-12/12</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de programmation pour la réhabilitation de terrains de tennis couverts pour le compte de la Commune de Villard de Lans (OP 3270)

<u>Résolution IA2021-12/13</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de bornes de recharge sur les parkings relais et sur les voiries de la Métropole pour le compte du Groupement de commande constitué de Grenoble Alpes Métropole et du SMMAG (OP 3274)

<u>Résolution IA2021-12/14</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance administrative et financière en vue de la passation de divers marchés de prestations intellectuelles et de travaux pour le compte du SMMAG (OP 3275)

<u>Résolution IA2021-12/15</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la galerie de la Marionnaise pour le compte du Département des Hautes-Alpes (OP 3276)

<u>Résolution IA2021-12/16</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de restructuration du collège Les Mattons à Vizille pour le compte du Département de l'Isère (OP 3277)

<u>Résolution IA2021-12/17</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de restructuration du collège Munch à Grenoble pour le compte du Département de l'Isère (OP 3278)

<u>Résolution IA2021-12/18</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et la réalisation des plans d'actions du Dossier de Sécurité du Tramway (DSR) et du Dossier de Sécurité A (DSA) en 2022 et 2023 pour le compte du SMMAG (OP 3279)

<u>Résolution IA2021-12/19</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'hôtel Napoléon au Col du Lautaret et la création d'un bâtiment de stockage pour le compte du Département des Hautes-Alpes (OP 3280)

<u>Résolution IA2021-12/20</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'étude de programmation et d'économie de la construction pour la restructuration du centre d'entretien routier sur Bourg d'Oisans pour le compte du Département de l'Isère (OP 3281)

<u>Résolution IA2021-12/21</u>: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi d'opérations de construction pour le compte de Grenoble Alpes Métropole (OP 3283)

* AVENANTS *

<u>Résolution IA2021-12/22</u>: Avenant 1 à la convention de concession pour l'aménagement du projet « Sous le Pré » pour le compte de la Commune de Vif (OP 1053)

<u>Résolution IA2021-12/23</u>: Avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation des tranches 2 et 3 du projet « Aménagement ISÈRE Amont » pour le compte du Symbhi (OP 2114)

Questions diverses:

Tableaux de bord financiers et opérationnels

Calendrier des prochaines réunions 2022

Les Représentants au Conseil d'administration :

- Brahim CHERAA, Adjoint au Maire de SAINT MARTIN D'HERES,
- Sam TOSCANO, Adjoint au Maire de PONT DE CLAIX,
- Olivier GOY, Adjoint au Maire de VOREPPE.